# LE CALVINISME PROSCRIT PAR LA PIETÉ HEROÏQUE &...

André : de Colonia

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

H.S.G.47

LE

# CALVINISME PROSCRIT

par la pieté Heroïque & Victorieuse

DE LOUIS LE GRAND

ET BATV DE SES PROPRES ARMES.

BIBLIOTECA ROMA TRIO EN

*Digitus Dei eſt hic.* Exod. 8. c.

SECONDE EDITION

*Ioute la copie imprimée à Lyon.*

A AIX,
Chez JEAN ADIBERT
Imprimeur, devant le Palais.

*M. V. D. L. XXXVI.*

Digitized by Google

*COPPIE DE LA LETTRE, écrite au Roy, par l'Auteur.*

SIRE,

Me trouvant convaincû de toutes les manieres, que Vôtre Majeſté ne ſouhaite rien plus que la converſion, & le ſalut éternel des Pretendus Reformés, qui vivent dans toute l'étenduë de ſon Empire, j'ay pris la liberté de luy faire rendre ce petit Ouvrage, qui n'eſt dans la pure verité qu'une réponſe que je fis à un Ami il y a quelques mois, & que les foibleſſes de l'âge m'empêchent d'avoir l'honneur

BIBLIOTECA ROMA VITTORIO EMANUELE

d'aller Preſenter moi-même à vôtre Majeſté. Je ſouhaiterois, SIRE, que cette legere production de mon zele pût être à toute l'Europe Chrêtienne, un monument éternel de la pieté Heroïque, & Victorieuſe de LOVIS LE GRAND, comme elle eſt un aſſuré témoignage de mes plus profonds reſpects, & des juſtes ſentimens d'admiration, d'amour, d'obeïſſance, & de veneration, avec leſquels. Je ſuis,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE',

*A Aix* Le tres-humble, tres
*ce 10. May,* obeiſſãt & tres-fidelle
1686. Serviteur, & Sujet
F.A. DECOLONIA Rx. Minime

Digitized by Google

# RE'PONSE
## D'UN THEOLOGIEN
## A UN AMI.

MONSIEVR,

J'AY reçû vôtre grande lettre, & aprés l'avoir lûë juſques à trois fois pour me mieux remplir de ſon ſujet ; j'ay enfin reconnu que vous vouliés ſçavoir deux choſes de moy. La premiere qu'elle eſt dans mon ſens la plus forte raiſon qui invite SA MAJESTE' à travailler



Digitized by Google

inceſſemment & ſans relache au parfait rétabliſſement de la Foy de nos Peres, & a l'extirpation de l'Hereſie dans ce Royaume Tres-Chrêtien. La ſeconde ſi les Huguenots qui ont abjuré en foule leurs erreurs, ont pû avoir des raiſons de conſience pour le faire ſi promptement qu'ils l'ont fait, & preſque ſans balancer pour la plus part. Voilà ce me ſemble en ſubſtance toute l'œconomie de vôtre lettre, dont je l'aiſſe à part quelques particularités de peu d'importance, pour venir d'abord à l'eſſentiel, & au fait, que ie vais toucher avec toute la brieveté que pût exiger une réponce ſerrée & laconique que vous me demandés

PREMIERE

# PREMIERE PARTIE.

POUR commancer donc, je vous diray ſincerement, & ſans vouloir rien donner à la complaiſance & moins à la flaterie, que bien que je ſois fortement perſuadé que l'amour pour la Religion Catholique, ſoûtenu d'une pieté preſque naturelle, ſoit monté ſur le trône avec SA MAJESTE' des-ſes plus tendres années, qu'il me ſemble toutefois que c'eſt aujourd'huy que ce même amour pour la Religion, paroit avec tout ſon éclat, Sa pureté

& ſon étenduë, comme ſemble parler Sa Sainteté dans ce Bref ſi obligeant & ſi ſincere qu'elle vient d'envoyer à SA MAIESTE' & qui eſt du caractere ingenû de cet admirable Pontife, qui ne ſçauroit deguiſer ſes ſentimens: Et qu'au reſte s'il y a de la politique dans cet amour pour la Religion Catholique, c'eſt une politique toute ſainte, & toute chrêtienne; quoy que vous temoigniez dans vôtre lettre, que ce n'eſt pas bien là vôtre pensée, qui veut tout donner dans cette conjoncture à vne politique intereſſée qui n'eſt pas toûjours accompagnée de probité.

Mais vous ſerés convaincu de la verité, & de la juſteſſe même de mon ſentiment, ſi vous voulés faire un peu d'attention à la ſage conduite du Roy, qui dans

dans la pensée des plus éclairés du Royaume, ne vient de donner la paix à une grande partie de l'Europe, & jusques aux bords de l'affrique, que pour pouvoir se donner lui-méme tout entier aux soins de rétablir dans tous ses états une Religion uniforme sans melange d'erreur, & n'a fini la guerre qu'il faisoit à l'étranger avec tant de bonheur & de gloire, que pour la faire aussi heureusement & avec moins de bruit à l'ennemi domestique, ie veux dire à ce pernicieux schisme, qui separoit depuis plus d'un siecle une bonne partie de ses Sujets de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine.

Si cette politique dont vous voulés me donner de si hautes idées, & que l'Apôtre nomme la sagesse du monde & ennemie



Digitized by Google

de Dieu, étoit elle ſeule appellée à ce retabliſſement, & que le zele & la pieté du Roy qui eſt toûjours attentif aux intereſts de la Religion, n'y euſſent point de part comme vous dites, les choſes n'iroient pas de la maniere, ny ſi promptement qu'elles vont; parce que Dieu ne les accompagneroit pas de tant de benedictions cõme nous voions qu'il fait à la conſolation generale de tous les Catholiques, qui ſurpris & charmés méme de tant de faveurs ſenſibles que le Ciel repend ſur l'entrepriſe de ca Grand Monarque, ne peuvent ſe deffendre de s'ecrier avec les Sages d'Egipte. *Digitus Dei eſt hîc*, C'eſt icy la toute puiſſante máin de Dieu.

D'ailleurs ſi le Roy n'agiſſoit dans cette grande affaire que par les regles de cette politique

intereſſée, qui ſe menage toûjours, quelque choſe qu'elle entreprenne ; qui pût douter que SA MAIESTE', n'eût eu des grands égards pour les Princes ſes alliés qui vivent dans les mémes erreurs, qu'Elle veut bannir de ſon Empire. Ne ſçavés-vous pas ; MR. que lorſque cette ſageſſe du Siecle regle tous les mouvements des Souverains elle les contreint quelquefois malgré-eux à garder certaines meſures, qu'on pourroit méme appeller de bien ſeance, & leur inſpire preſque toûjours de n'entreprendre pas tout ce qui ſeroit en leur pouvoir, & qu'ils pourroient juger méme étre le meilleur pour leurs états,

Ie ne puis diſconvenir que cette politique ne puiſſe faire elle ſeule des grands hommes

d'Eſtat, comme ſemble dire Caſſiodore parlant du celebre Theodoric Roy d'Italie, grand Protecteur de l'Hereſie d'Arius, Mais elle ne faira Jamais dans mon ſens, ni dans l'eſprit de l'Evangile, elle ſeule un Roy Tres-Chrêtien, n'y un Prince achevé en toutes manieres, tel qu'eſt LOVIS LE GRAND ? Que cette prudence du monde ſe vante tant qu'elle voudra d'avoir des maximes qui manque rarement, il n'y a point de perſonne éclairée qui ne ſache que ſes veuës ſont extrememẽt bornées, & qu'elle eſt ordinairement ſujette aux illuſions & aux mépriſes.

Comme toute l'Hiſtoire Sacrée & prophane eſt remplie d'exemples de cette eſpece, ie ne mi arreſte pas, mais ie veux bien vous dire que la conduite

de

de S. M. n'a rien de commun avec ces regles qui font ordinairement ſervir la religion à l'état ; puiſque ce grand Prince prend le contre pié de ces regles & ne s'aplique aujourd'huy qu'a procurer à l'Egliſe Gallicane la reünion generale de tous ſes enfans égarés, que nous devons apeller nos Freres; en s'efforçant de les ramener dans le giron de l'Egliſe par mille manieres obligeantes, où il ne paroit preſque que clemance, & que bonté paternelle, dans l'aveu même de beaucoup de ces Mrs qui ont du bon ſens, & qui ont lû l'Hiſtoire des regnes qui ont precedé celuy de Louis Le Grand.

Cependant comme la politique chrétienne, qui doit reg'er elle ſeule les Princes Religieux, s'explique, & s'aplique méme ordinairement mieux par d'exem-

ples de grand éclat & par de faits memorables que par ſes regles & par ſes maximes, ie ne ſaurois me deffendre de comparer nôtre Invincible Monarque non pas dans cette occaſion (Bié que je le puſſe faire ailleurs) au fameux Alexandre; puiſque ce domteur des nations faiſoit ſervir à ſes conquétes toutes les Religions qu'il rencontroit ſur ſon chemin; mais bien à un autre grand Prince Chrétien le Roy Recarede, qui fut frere du S. Martir Hermenegilde, & dont S. Leandre Archevéque de Seville faiſoit autrefois un ſi riche portrait en écrivant à S. Gregoire, que ce grand Pape en répondant à cet illuſtre Prelat, luy diſoit qu'il étoit charmé de cette peinture, & qu'il ne pouvoit s'empecher d'aimer tendrement un Prince qu'il con-

Digitized by Google

noiſſoit, vouloir ſacrifier toute choſes, & ſes intereſts méme au ſalut éternel de ſes peuples les Gots & les Sueves, qui profeſſoient encore l'Arianiſme, ou Par amour de la nouveauté ou par engagement de Nation.

Pour faire quelque eſpece d'aplication de cet exemple à nôtre ſujet, n'eſt-il pas vray Mr. que de quelque endroit que nous enviſagions S. M. nous ne ſaurions nous deffendre de dire d'Elle, non ſeulement ce que diſoit S. Gregoire de ce Roy d'Eſpagne qu'il n'avoit iamais veu, mais quelque choſe de plus; puiſque vous & moy ſommés convaincus de toutes les manieres, que le Roy fait ſervir aujourd'huy à la converſion de ſes Sujets qui ſont encor enſevelis dans les erreurs du Calviniſme non ſeulement ſes intereſts,

mais encore tout ce qu'il eſt, & tout ce qu'il a de charmes de pieté, d'activité & de lumiere. Auſſi veux je croire que ſi le regne de LOUIS LE GRAND, eut pû ſe rencontrer avec le Pontificat de S. Gregoire, cet admirable Pontife, qui s'entendoit mieux qu'homme de ſon ſiecle à faire le veritable éloge des Heros Chrêtiens, comme ſes Dialogues le font connoître, ſe ſeroit fait un plaiſir ſingulier d'employer ſon éloquante plume à nous donner au plus iuſte le portrait de toutes les qualités ſureminantes de nôtre incomparable Monarque, & ſur tout de ſa pieté heroïque, qui pour être ſa vertu dominante embraſſe également l'étranger & le ſujet, & s'êtend même juſques à des peuples qui ſont éloignez de nous de ſix mille lieuës de mer.

Digitized by Google

Pour vous faire donner d'abord mon cher MR. dans cette verité, vous n'avez qu'a retracer dans voſtre ſouvenir ce que vous avez lû ſans doute dans l'Hiſtoire moderne, que S. M. envoyant au Royaume de Siam, avec l'agrement du Prince ſon allié, qui eſt un tres-puiſſant Monarque, des Miſſionaires pour y precher le S. Evangile, les avoit fait pourvoir abondément de tout ce qu'il leur étoit neceſſaire pour une Miſſion de cette qualité, & leur avoit même aſſigné de ſon treſor Royal, des penſions ſuffiſantes pour les faire ſubſiſter avec honneur parmi ces nations ſordides, & intereſſées.

De bonne foy pût-on entendre dire de choſes ſi rares aux Princes les plus Religieux, ſans en étre extraordinairement tou-

ché ; & d'ailleurs ſi admirables ſans étre penetré d'abord de reſpect ,de veneration , d'amour & de tendreſſe même pour un Monarque ſi zelé , en qui la Religion de ſes plus Auguſtes ancetres ſemble concentrée , s'il m'eſt permis d'uſer de ce terme. Auſſi luy prepare-il de plus grandes faveurs, ſi le Ciel rend ſon Regne , qui eſt ſans contredit un regne de merveilles , d'une durée également longue, & heureuſe. C'eſt ce que Je ſouhaite de toute mon ame, & que je demande à Dieu tous les Jours aux Saints Autels , comme font ſans doute tous les Ordres de cette fluriſſante Couronne , puiſqu'il s'agit d'une vie ſi pretieuſe à toute la religion , & de la conſervation de la Perſonne d'un Prince qui eſt le veritable Fils Aîné de l Egliſe , l'unique

Roy Tres Chrêtien,& le digne Succeſſeur de la pieté de tant de Heros ſes Ayeux, qui ont ſi ſouvant ouvert leurs Treſors & expoſé méme plus d'une fois au hazard des combats, leurs perſonnes ſacrées pour la deffence de l'Egliſe, pour la propagatiõ de la foy, & pour l'extirpation des Hereſies. C'eſt preſque dans ces mémes termes que s'expliquoit autres fois le grand Pape Innocent IV. Religieux Benedictin dans le Concile general de Lyon, où il accorda diverſes Indulgences à tous ceux qui leveroient les mains au Ciel[comme parle l'Ecriture)pour luy demander la conſervation de nos Monarques & la proſperité de leurs juſtes armes.

Ie dois convenir que les Rois Catholiques pour pouvoir ſe faire un grand nom, firent éta-

Digitized by Google

blir des Missions pour l'Amerique dans le dernier siecle, mais outre qu'ils ne donnoient point de pensions à leurs Missionaires, comme fait reglement S. M. à tous ceux qu'elle envoit dans les Indes Orientales, & dans les Royaumes les plus éloignez de l'Europe, il les faisoient d'ailleurs accompagner par un grand nombre de Navires armés en guerre, qui faisoient peur d'abord à ces pauvres Ameriquains qui n'avoient nul usage des armes à fû. Ce qui a fait croire à quelques politiques que ces armées Navales qui accompagnoient ces Missionaires par l'ordre du Prince dans les Indes Occidentales, cherchoient plûtôt les Tresors des Indiens, que leur conversion & le salut de leurs ames. Ce qui toutefois ne sçauroit tomber dans ma pensée, bien que

Digitized by Google

que l'Hiſtoire de l'Amerique m'aprenne que François Piſare ayant été envoyé dans ce nouveau monde par l'Empereur Charles-Quint, & Roy d'Eſpagne, aprés s'étre rendu maiſtre du celebre Rocher qu'on appelle du Potoſi, & qui ſemble ineſpuiſable d'or & d'argẽt, fit étrangler contre le droit des gens le Prince Atabalipa Roy de Perû, où eſt ſitué ce fameux rocher, au prejudice de la parole qu'il luy avoit donnée de le metre en liberté, & de le tirer des fers où il le detenoit avec beaucoup de rigueur, s'il luy fourniſſoit quatre millions d'or, & quinze millions qu'il luy donna ne purent pas luy ſauver la vie. Mais apres tout l'action inhumaine de cet Admiral Eſpagnol, n'eſt que perſonnelle, & on ne ſçauroit que tres-iniuſtement l'imputer



BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

à l'Empereur Charles-Quint, qui fut le promoteur de cette Mission. I'ay lû même dans l'histoire de ce grand Prince, qu'il donna des ordres exprés de se defaire de François Pisare, pour avoir deshonnoré ses armes Navales, par une conduite si irreguliere & si peu conforme à ses desseins. Outre qu'a dire les choses comme elles sont les écrivains de ce temps là ne tombent pas d'acord de toutes les circõstances qui concoururent à la mort tragique de ce Puissant Prince du Perû.

Quoy qu'il en soit de ces circonstances & de ces ordres exprés de Charles-Quint, où pût-étre de son Fils Philipe le prudent, comme ce n'est pas par cet endroit que vous aurés pû reconnoître la grande difference qu'il y a entre les Missions

que firent ordonner les Rois d'Eſpagne dans les Indes Occidentales, d'où ils ont retiré tant d'or & d'argent, & les Miſſions que fait faire ou favoriſe de ſes armes ſans le moindre melange d'intereſt, LOVIS LE GRAND: J'abandonne à la liberté d'un Lecteur l'action cruelle de cet Admiral Eſpagnol pour en croire tout ce qu'il luy plaira, affin de revenir à vous, & vous dire que la poſterité qui rend toûjours juſtice au monde, aura éternellement des juſtes motifs de veneration pour toutes les Miſſions Etrangeres, qu'a fait ordonner ou favoriſé de ſa protection, en Aſie, en Affrique & en Europe, noſtre Incomparable Monarque, puiſque l'Hiſtoire pourra luy apprendre par de faits inconteſtables, que c'eſt le pûr amour de

la religion qui fait agir ce grand Prince, ſoit au dehors, comme vous venés de voir, ſoit au dedans de ſes Etats, où ie le reviens trouver pour continuer de vous convaincre ſur ce Chapitre.

Il me ſemble en effet qu'il vous doit ſuffire pour toute demonſtration morale de cette verité que dans l'affaire des Proteſtans le Roy n'agit que par principe de Religion, & par le zele qu'il a du ſalut éternel des Pretendus R. que de faire attention ſur le moyen dont-il ſe ſert pour conſommer un ſi grand ouvrage. Si vous tombés d'accord avec moy qu'il y a infiniment de la clemance dáns la conduite de S. M. il n'eſt rien de ſi aiſé que de vous faire voir qu'elle ne pût agir que par principe de religion & de zéle. Suivez-moy je vous prie.

Digitized by Google

Si vous voulés jetter les yeux ſur la ſituation ou ſe treuve à preſent le Royaume, vuide de Rebelles, plein d'obeiſſance & d'amour pour ſon Prince, & éloigné des courſes ennemies par les dernieres conquétes, que vient de faire S.M. vous jugerés ſans doute qu'elle pouvoit tout ſur l'article de la reduction de nos Proteſtants par les voyes de la force, dont autre fois les Princes Chrétiens ſe ſervoient contre les Heretiques, comme il apert de l'Hiſtoire, de la Iuriſprudence, & du témoignage de S. Auguſtin écrivant à un Evêque Donatiſte.

Il n'y a perſonne, diſ-je, qui ne convienne de cette verité que le Roy pouvoit tout ſur ce Chapitre, ſi elle a du moins un peu de connoiſſance des forces de cette couronne qui eſt ſans contredit la plus fleuriſſante de



Digitized by Google

l'Europe, & pût-étre de l'vnivers, par la valeur heroïque & par cent autres qualités Royales du Prince qui en ſoûtient le poids & la gloire.

Mais ce grand Monarque à bien mieux aimé apeller ſa bonté au ſecours de ſon pouvoir, que le fer & le fû, dont on s'eſtoit ſervi dans les Regnes precedans. De plus comme S. M. à bien jugé qu'en ſe conciliant l'amour des P. R. par les atraits de la clemance, que la ſeule pieté pût inſpirer, Elle pourroït leur faire connoiſtre leurs erreurs, elle s'eſt reſoluë de combatre leur dureté par des invitations careſſantes, & de les faire rentrer dans le ſanctuaire par nn chemin jonché des lis, ie veux dire par des manieres également prudantes & charitables, & par des faveurs ſingulieres qu elle offre aux Miniſtres qui voudrõt

Digitized by Google

ſe convertir, comme il paroit de ſon Edit ſi iudicieux & ſi engageant.

Cet Edit en effet eſt conçeu dans des termes ſi expreſſifs, d'une profonde ſageſſe & d'une grande bonté paternelle (qui au langage de l'écriture n'exclud pas toûjours une douce cõtrainte, non plus que la grace victorieuſe) que ie ne crois pas que ſi S. Loüis revenoit áu monde il voulut s'expliquer plus obligẽment à des Heritiques pour les gaigner au Ciel, que fait un de ſes arriere neveux, LOUIS LE GRAND, qui n'ayant rien à creindre que Dieu, ne laiſſe pas de s'enoncer dans ſon Edit d'un air à faire connoiſtre à ceux de nos Proteſtans qui ſe ſont tirés quelque fois du reſpect & de l'obeiſſance, que s'il gouverne abſolument ſes peuples, il ſe gouverne encore plus abſolument

luy-méme. Ce qui n'apartient qu'aux ames fortes, qu'aux Heros, & qu'aux Dompteurs des Villes, comme ſemble parler le S. Eſprit dans les Proverbes c. 16.

Au reſte ſi aux raiſons que j'ay déja touchées, & a cent autres dont ie pourrois me ſervir pour fortifier ma Theſe, que S. M. n'agit dans l'affaire des Huguenots que par principe de religion, ſans le moindre égard à ſes intereſts, il m'eſt permis d'en aioûter une derniere, ie vous diray en deux mots, que bien que le Roy, qui ne laiſſe rien échaper à ſa penetration, ait preveu que la retraite des Miniſtres endurcis, & de ceux qui les ſuivroient ſecretement, pourroit en quelque maniere prejudicier au temporel de ſon Etat, il n'a pas laiſſé de faire executer ſon Edit, touchant l'expulſion des Miniſtres obſti-

Digitized by Google

nez. Tánt il eſt vray que la politique intereſſée n'a eu nulle part à ce grand proiet, mais bien celle qui luy eſt opposée & que i'apelle ſainte & chrétienne, pour n'étre ſoûtenuë que de la prudence, & de la charité ſi recommandées dans l'Evangile.

En effet ſi cette divine politique qui regle elle ſeule dans les affaites de la religion tous les mouvemens de S.M. luy ſuggere de bannir des terres de ſon Empire, l'hereſie de Calvin, qui a fait répandre à la France tant de noble ſang, & luy inſpire de revoquer les loix que les neceſſitez preſſantes de l'état avoient comme extorquées de la bonté de nos Roix en faveur du Calviniſme, au preiudice de la catholicité, qui avoit été l'unique parti dominant depuis le Batéme du grand Cloüis dans ce Royaume Tres-Chrétien. Si

ſa prudance conſómée qui dõne elle ſeule de la terreur àtoute l'Europe luy fait connoiſtre qu'un melange de Religions, preſque qu'oposées, quoy que dans un méme ſuJet, pouvant étre dangereux à l'Egliſe & conſequemment à l'eſtat, il ne doit plus ſouffrir ce melange. Si l'amour& le reſpect que LOVIS LE GRAND à toûjours conſervé pour le S. Siege,à l'exemple de ſes Ayeux, luy diſent qu'il ne doit plus tolerer une ſecte en venimée contre les Souverains Pontifes, & qui a d'ailleurs renverſé plus d'une fois les Autels du Dieu vivant. Si ce grand zele que S. M. temoigne avoir pour le ſalut éternel de nos Proteſtans, la fait réſoudre à proſcrire de ſes Eſtats les Miniſtres qui ſe rendront inſenſibles aux offres qu'elle leur fait, & qui ne voudront pas abjuer

leurs erreurs, de creinte qu'il n'y fiſſent retomber leurs anciens Troupeaux convertis, ce qui ne pourroit étre qu'un grand deſordre pour ceux ci, puiſque cette recheute les expoſeroit à la rigueur des Loix publiées contre les Relaps. Enfin ſi ce Prince incomparable ordonne par ſon Edit de metre reſterre les Temples des Huguenots, ſans vouloir preſque permetre qu'on les conſacie pour en faire des Egliſes, de peur que pouvant reſter aux P. R. quelques ancienes idées des fauſſetés qu'on leur avoit prechées en ces lieux là, ils n'y revinſſent peu a peu, ce qui ne ſeroit pas non plns un petit deſordre. Toutes ces choſes s'executent à la verité avec la derniere exactitude, mais c'eſt avec tant de prudance & de charité, par les ordres du Roy qu'il fau-

droit eſtre de mauvaiſe humeur pour s'en plaindre.

Comme vous avés lû cet Edit ie ne m'y arreſte pas d'avantage, mais ie veux bien vous faire part de la reflexion que ie fis au moment que la lecture m'en fut faite. C'eſt qu'il me ſembla d'abort que quand nos P. R. n'auroient d'autre motif pour ne differer plus leurs abjuratiõs que le grand deſir que S.M. [qui eſt d'ailleurs ſans contredit l'unique Roy Tres-Chrêtien & de nom & d'effet] temoigne avoir pour cela, ces Meſſieurs ne devroient nullement uſer de remiſe, d'autant mieux que le Roi met tout en œuvre ſans rien épargner pour les faire inſtruire de toutes manieres avant & aprés leurs abjurations

Cette verité n'a pas beſoin de preuve ny de raiſonnement ; puiſqu'il eſt de notorieté publique

que que S. M. à fait établir & fondé méme pluſieurs Miſſions pour les Provinces & les Villes que l'Hereſie de Calvin avoit le plus gatées, y ayant méme envoyé à cette fin, de Paris & d'ailleurs les plus celebres Predicateurs, affin de tacher d'y convaincre les plus habiles Proteſtans. Mais ce n'eſt pas là que ce grand Prince a voulu borner ce zele qui l'anime; car ayant fait reflexion que les femmes & les filles Huguenotes, pour étre ordinairement moins capables que les hommes de hauts raiſonnements de ces Predicateurs, pourroient étre plus aiſement gagnées à Dieu, ſi elles étoient inſtruites par celles de leur ſexe, il vient de donner des ordres exprez d'envoyer par tout, & ſingulierement en Languedoc (ou l'hereſie de Calvin à fait de ſi grands maux

Des filles & de ſœurs du Tiers Ordre de S. François de Paule qui ont une onction merveilleuſe pour inſinuer les veritês chrêtiennes, & joignent à un ſçavoir peu commun au ſexe, un don particulier pour l'inſtruction & pour la conſolation méme de celles qui n'ont pas encore abiuré. Toutes les Provinces qui ſont au delà de la Loire, & leurs voiſines méme n'ignorét pas les fruits que ces bonnes Sœurs [qui ont été élevées par le R.P. Barré Minime] y produiſent tous les iours & il n'y a preſque pas une de de ces Provinces qui ne ſe ſerve d'elles pour élever leurs filles à la pieté, & ſur tout à l'exercice de l'oraiſon mentale, où elles ont un grand attrait.

Comme l'amour de la verité, pour laquelle ie me ſuis toûjours intereſſé, m'a conſtreint

de dire un mot de la haute vertu de ces bonnes Sœurs, la prudence m'oblige auſſi de n'aller pas plus loin, & de me contenter de vous dire qu'elles ſont déja arrivées en Languedoc, où elles travaillent avec un ſuccez ſurprenant à l'ouvrage pour lequel S.M. les a envoiées, & fait cõduire avec toute ſorte de ſeureté dans cette grande Province qui a déja gouté les fruits d'une Miſſion de cette eſpece. Ce qui devroit ce me ſemble attendrir le cœur du reſte de nos Proteſtants, & les obliger du moins à donner quelque márque de retour envers S. M. qui les traite ſi obligemment, & qui ne ſouhaite rien tant que leurs abjurations.

Mais parceque je dois convenir que dans une affaire de cette nature, la ſeule conſideration pour le Roi ne ſeroit dans le

fonds qu'un effet de la complaisance ou de la pure politique, & conſequemment de peu de durée, & que ce n'eſt pas d'ailleurs par ces principes qu'un Chreſtien doit menager l'affaire de ſon Eternité, je vais vous faire voir pour entrer dans ma 2. Partie que Meſſieurs les P.R. qui y vont de bonne foy, ont, où peuvent avoir des raiſons de conſcience tres fortes, pour faire inceſſemant leurs abjurations. Ie ne veux prendre ces raiſons que de leur domeſtique, je veux dire de la ſeule autorité de ces hommes qu'ils conſiderent cõme leurs Oracles, & dont les ouvrages peuvent avoir inſpiré à ceux qui ont déja abjuré, de la faire ſi promtement qu'ils l'ont fait.

Quoy qu'il en ſoit de cette avanture, comme vous avés Mr. un genie penetrant, & que vous ſavés

ſavés méme également juger & produire il vous eſt aiſé de connoiſtre que ie ne veux combatre l'erreur que de ſes propres armes & qu'a l'exemple du jeune David ie ne pretends abatre la tête à l'infidele Goliat que de ſon propre glaive.

Ce que me prometant du ſecours du ciel, que ie reclame avec une profonde humilité, vous jugez bien que j'agirois contre mon deſſein, ſi ie voulois me mettre ſur les rangs d'un Theologien en controverſe, qui veut établir nos veritez par l'écriture Ste, les Conciles generaux, les anciens Peres de l'Egliſe, & les demõſtrations Theologiques. Ce que ie pourrois faire ſans difficulté graces à Dieu, ſi ie ne me tois borné à ne prouver ces mêmes verités que par le ſeul témoignage des auteurs Heretiques. En un mot vous voyez biẽ que ce

n'ét pas biẽ mon affaire de raiſõner ſouvant dans cette occaſion, ny de conclurre moi-méme, mais bien que ie dois laiſſer le ſoin de faire l'un & l'autre à ces Mrs, puiſqu'il ne s'agira que de ſimples faits, & que nos P. R. ayant d'ailleurs beaucoup de gens d'eſprit, ils pourrõt eux-mêmes tirer les cõcluſions de leurs principes.

Cependant ſi cette réponce tomboit entre les mains de ceux qui n'ont pas encor abjuré, & que ie ne laiſſe pas d'honnorer; puiſque nous avons l'avantage de vivre enſemble ſous les loix de Louis Le Grand, ie les conjeure d'avoir la bonté de faire un peu d'attention à tout ce que ie vais vous dire, aprés leur avoir proteſté devant Dieu, que ie marqueray avec la derniere exactitude les endro ts où ſe trouvent ces textes, qui leur doivẽt ce me ſemble, tenir lieu de conviction.

# SECONDE PARTIE.

PUiſque le tour que je veux prendre pour pouvoir détromper les Calviniſtes & combattre l'erreur avec ſuccés, par les mêmes & par les ſeules armes dont elle ſe ſert pour ſe ſoûtenir, m'engage à faire voir que tout ce que l'Egliſe Pretenduë Reformée a eû de plus fort & de plus diſtingué, en ſavoir & en autorité, a tenu la même Doctrine en ſubſtance que l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine a toûjours enſeignée ſur les articles qui ſont en Controverſe. Il importe au public, que pour éviter pluſieurs redites, & pour pouvoir même attaquer l'Hereſie

à coup ſeur, je ſuppoſe certains Principes, qui conſiſtent pour la pluſpart en des ſimples faits, dont les P. R. ne pourront pas diſconvenir, quand je me ſeray expliqué à eux; car je ne pretens pas toucher aux queſtions de droit.

La premiere choſe que je ſuppoſe eſt, que bien qu'il ne paroiſſe pas par actes publics que depuis cinquante-cinq ans, que les Calviniſtes de France aſſemblés en Corps de Concile dans leur Synode national de Charenton 1631. ſe ſoient vnis ſolemnellement en conformité de creance avec les Lutheriens, qu'ils ont declaré fort orthodoxes dans ce même Synode, qu'il eſt toutefois vray que leur Apôtre Calvin les avoit prevenus, puiſque dans ſon ſecond Avis à Veſtfale Luterien *page* 592. il luy proteſte avec ſerment, qu'il eſt vni de Creance &

de Communion avec leur Apôtre Luther, & qu'il n'enſeigne rien dans ſon inſtitution, ou ailleurs, qui ne ſoit tres-conforme à la doctrine de cet homme, & à celle de la Confeſſion d'Ausbourg, qui eſt le grand fort, & comme le *Palladium* des Proteſtans Germaniques. Ce que Calvin confirme dans ſon premier livre de la Neceſſité de reformer l'Egliſe *pa.* 45. où il reconnoît Luther pour Fondateur, & Inſtituteur de ſa nouvelle Egliſe.

Au reſte, de cette vnion ou plutoſt de cette vniformité de Doctrine, que Calvin aſſure y avoir entre luy, & Luther, vn Auteur de ce temps, qui ſe fait vn plaiſir de choquer la memoire de ces deux Hereſiarques, leur a appliqué à la fin d'un Diſcours qu'il a fait contre eux, ces rudes paroles du Poëte Comique, *Mutuo*

*muli ſcabunt*, vn âne grate l'autre. Quoyqu'il en ſoit de cette application, que je ne juge pas fort juſte, & de laquelle je ne voudrois pas même me ſervir par prudence ; il eſt du moins ſeur, que ſi ces deux Apôtres viennent à ſe choquer l'vn l'autre, & à ſe traiter comme l'on dit, de Turc à More, ( comme ils le font, ainſi que vous verrés dans la ſuite ) leurs Sectateurs qui ont du bon ſens, doivent changer en mépris l'eſtime qu'ils en faiſoient auparavant.

La ſeconde choſe que je ſuppoſe, & que j'établis même par l'Ecriture eſt, qu'on ne pût réconnoitre vn homme en qualité d'Apôtre, & Envoyé extraordinairement de Dieu pour quelque grande entrepriſe (comme les P.R. l'ont crû de Jean Calvin ) qu'en même-temps on ne regarde cét homme comme vn Sujet extraor-

Digitized by Google

dinaire, infaillible en ſes réponſes, incapable de ſe retracter & de ſe contredire, attaché conſtamment aux intereſts de Dieu, ſans rien laiſſer dans l'inexecution, s'il eſt en ſon pouvoir, & ſur tout d'vne vie Sainte, exemplaire & irreprochable : Ce ſont là, MONSIEUR, les qualités Eminentes que l'Ecriture donne (au ſentiment même de Dumoulin grand Calviniſte, dans ſon premier Traité du Juge de Controverſe, *ch.* 11. *pa.* 53.) à vn veritable Apôtre, & à tous ceux même que l'Egliſe P. R. met dans ce rang, & réconnoit pour tels, comme il paroit de ſes Synodes & de ſa confeſſion de Foy. De maniere, MONSIEUR, que ſur ce Principe les P. R. doivent conclurre neceſſairement, que ſi cét homme qui veut prendre le titre d'Apôtre, à des qualités toutes contraires à celles dont je

viens de parler, il doit être consideré comme vn faux devot & vn faux prophete, quelque mine qu'il faſſe, & quelque géne qu'il ſe donne pour s'ériger en Saint, en Apôtre, & en Reformateur, comme a voulu faire Calvin.

Je ſuppoſe. *tertiò*, Qu'entre pluſieurs articles qui forment ce grãd divorce qui eſt entre les Calviniſtes & nous, il y en a douze principaux, qui ſont comme le levain, & la ſource de tous les autres. Le premier regarde le Sacrifice non ſanglant, & propitiatoire de la ſainte Meſſe: Le 2. la Réalité. Le 3. la Tranſubſtantiation. Le 4. la Communion ſous une ſeule eſpece. Le 5. la Confeſſion. Le 6. la Sainteté & l'vnité de l'Egliſe Romaine. Le 7. le Purgatoire. Le 8. le Culte des Sacrées images. Le 9. les œuvres ſatisfactoires. Le 10. le Celibat & les

vœux

vœux Monaſtiques. Le 11. la Redemption generale par le Sang precieux de JESUS-CHRIST. Et le dernier, La Monarchie ſpirituelle du Pape.

Je ſuppoſe en dernier lieu, que bien qu'au ſentiment des plus ſçavans des deux Partis, la Religion Chrêtienne doive avoir ſes Points de Foy, fixes & immüables, ſans que perſonne ſoit en droit d'en douter en aucune maniere; qu'il eſt toutefois vray que les Synodes Nationaux des P. R. tenus à Alançon 1637. à Charenton 1644. à Montpellier 1654. leur laiſſent la pleine liberté de croire ou de ne croire pas, tout ce qu'il leur plaira, dans les purs dogmes de la Foy. Comme cette grande liberté donne lieu aux doutes, aux incertitudes, aux opinions oppoſées & à la diverſité des ſentimens, dans vne même Religion,

elle la ſape de toutes les manieres & ruine les fondemens de la Foy. Laquelle, au ſentiment de Luther *ad tria Symbola*, *folio* 141. & de Calvin auſſi, *l.* 1. *inſt. ch.* 3. §. 9. doit-être ronde, *Fides debet eſſe rotunda*; c'eſt-à-dire qu'elle doit être parfaite, comme eſt la figure Spherique, ſans donner lieu aux doutes & aux incertitudes. C'eſt le ſens que donne aux paroles de Luther, vn de ſes Diſciples, *Verſtius pro Lutero, page* 462. cequi eſt conforme au Concile general de Nicée, qui declare que celuy qui doute de ſa Foy eſt infidelle; *dubius in fide infidelis eſt.*

Toutes ces choſes établies & ſuppoſées & miſes en theſes, ou en concluſions, comme étant où de notorieté publique, ou tirées par des conſequences neceſſaires; je vais commencer de me mettre en état pour combattre l'erreur,

Digitized by Google

par les ſeules & par les mêmes armes, que ſes Miniſtres pourroient oppoſer á la verité, qui ſont les autorités de leurs anciens Maiſtres, ou de leurs plus celebres Auteurs de ce ſiecle, qui ont mis tout en œuvre pour traveſtir l'Hereſie, áfin de la rendre moins hideuſe. En vn mot je viens inceſſãment á nos Calviniſtes, pour leur demontrer par des faits inconteſtables, tirés des livres, qui ſont ordinairement entre leurs mains, que les douze principaux articles qui ſont en controverſe, entre eux & nous, ſont enſeignés poſitivement, où en ſubſtance, par tout ce qu'ils ont eû parmy eux ou parmy leurs Alliés de Religion, de plus diſtingué en Savoir, en Doctrine, en Crédit, & en Autorité.

De maniere, mon cher MONSIEUR, que vous pouvés vous

diſpoſer à ne voir paroitre icy que d'Ennemis ſavans, & d'Auteurs heterodoxes, qui au travers & au milieu de leur erreurs, ſeront contraints, malgré eux, de ſe déclarer pour le bon Party, & de s'expliquer dans leurs Livres, en faveur de nos Dogmes de Foy, ſans que j'appelle à nôtre ſecours ny l'Ecriture Sainte, ny les Conciles, ny les SS PP, ny les Demonſtrations Theologiques, me contentant, pour ne ſortir pas de ma premiere idée, de faire parler en faveur de la verité, les mêmes Auteurs qui ont parlé ſi ſouvent contre. En quoy j'y mêleray les anciens Docteurs de l'Egliſe, tels qu'ont été Tertullien, Juſtin Martir, Atenagoras, Clement Alexandrin, & St Paul méme, tous leſquels, pour confirmer nos verités Chrêtiennes, ſe ſont ſervis quelquefois des expreſſions des Poëtes profanes

profanes, & des Prédictions des Sibilles, que ſaint Auguſtin appelle les Propheteſſes des Gentils, & les Oracles du Paganiſme ; où ſi vous voulés, je ſuivray l'exemple des ſages Medecins, qui compoſent leurs plus precieux antidotes de la chair des ſerpens les plus venimeux, & des Plantes les plus empoiſonnées. Cependant je me perſuade, MONSIEUR, que vous jugés avec moy, que cette ſeconde Partie de m'a Réponſe pourra ſervir de quelque choſe, non ſeulement à la conſolation des P. R. qui ont déja abjuré leurs erreurs; mais encore pour l'Inſtruction, & pour la Conviction de ceux qui ne l'ont pas encore faite, & pour la confirmation même des Catholiques, qui dans cette occaſion pourront chanter avec le Prophete, *Salutem ex inimicis noſtris.*

Le premier article controverſé

regarde le Sacrifice non ſanglant, & propitiatoire de la STE MESSE, laqu'Elle eſt receuë, quant à la ſolemnité, par Luther, dans ſon traité. *Reſolutiones ad tredecim propoſitiones*, *folio* 232. auſſibien que par la fameuſe Confeſſion d'Ausbourg, laquelle parle en ces termes, *Apud nos Miſſæ retinentur & cum veneratione celebrantur.* Je conviens que Luther fit abolir les Meſſes privées: Mais s'il faut luy en croire comme il eſt juſte qu'on le faſſe, ce fut le Demon, duquel il rapporte le faux raiſonnement & le ſophiſme, dans vn Traité qu'il fit imprimer luy-même à Vvictemberg 1529. qui luy inſpira cette abolition, *tome 6. folio* 97. dequoy il ne faut nullement douter, puiſqu'outre qu'il le dit luy même, ſes premiers Sectateurs, qui furent les Theologiens de l'Univerſité de Zvric, étans revenus, declarerent

dans leur Confeſſion de Foy, imprimée en 1544. que les écrits de Luther étoient pleins de Diables de colere, & de fureur. Et Hoſpiniã Lutherien *Part. 2. hiſtoriæ Sacram. folio* 131. ne pût ſe deffendre d'avoüer que Luther luy avoit declaré que ce fuſt le Demon qui l'avertit d'abolir les Meſſes privées. D'ailleurs ſi la Meſſe ſolemnelle eſt vn veritable Sacrifice, comme Luther & ſon diſciple Melanthon en conviẽnent, puiſqu'ils l'ont gardée en cette qualité, cõme l'aſſure Brentius Proteſtant, écrivant ſur le Livre des Juges, *pa.* 254. je ne vois point de raiſon convaincante pour refuſer cette même qualité de Sacrifice, à la Meſſe privée, puiſqu'Elle ne pût differer tout au plus de la ſolemnelle, cõme dit Geſnerus Calviniſte, dans ſon traité *de Bibliotecha vniverſali*, *page* 352. que du plus ou du moins

qui ne ſçauroient changer l'eſpece comme parle la Loy *Maius aut minus non mutant ſpeciem.*

Au reſte Calvin ayant confeſſé *tom. 7. page 31.* que le merite de la remiſſion de nos pechez eſt fondé ſur le Sacrifice de la Croix, & qu'en ſuite l'aplication nous en eſt faite uniquement par l'offrande & la reception de l'Euchariſtie dans la Cene, ne ſçauroit s'expliquer plus clairement, pour un homme qui affecte d'être obſcur par miſtere, pour le Sacrifice non ſanglant & propitiatoire de la Meſſe, qu'il aſſure dans le même endroit n'être dans le fonds que leur Cene. Du-Moulin Miniſtre de Saumur. *L. 9. C. 5. 6. de la nouveauté du Papiſme pag.* 136. Nous dit que dans la Cene, (à qui les Romains, ajoûte-il, ont donné depuis quelques ſiecles le nom de Meſſe) Dieu accepte pour la re-

miſſion de nos pechez le Sacrifice ſanglant de la mort de Ieſus-Chriſt, & que le merite de la Redemption faite par cette méme mort, nous eſt apliqué dans la Cene, lors que les eſpeces du pain & du vin ſont preſentées & diſtribuées. D'aille Miniſtre de Charenton dans ſon Livre de la Foy *page* 190. & dans ſon Apologie *page* 68. Aubertin autre fameux Miniſtre. L. de l'Euchariſtie page 154. s'expliquent en mêmes termes que Du-Moulin ajoutans l'un & l'autre aprés leur Apoſtre Calvin *L.4. inſt. C.17.§.11* & 32. que la Cene celebrée & receüe devotement, nous communique la grace, le pardon de nos pechez & la vie eternelle, que Ieſus-Chriſt promet à ceux qui communiqueront réelement à ſa chair & a ſon ſang. Mais dans mon ſens Calvin parle une ſeconde fois plus clairement pour le Sacrifice de la

Ste Messe en écrivant sur la premiere aux Corinthiens. *Tome* 5. *page* 392. car apres avoir dit que les Romains n'avoient rien changé à la Messe depuis S. Gregoire le Grand, qu'il dit avoir été le dernier des veritables Papes, il enseigne que la fraction du corps du Sauveur dans la Ste. Cene est une veritable immolation, c'est à dire un sacrifice non sanglant, lequel suppose toujours l'offrande & l'oblation qu'on fait à Dieu, à qui seul on peut presenter & sacrifier une hostie & une victime, où pour reconnoistre sa grandeur où pour nous le rendre favorable, où pour expier nos pechez, comme remarque le celebre Grotius Hollandois & Calviniste dans ses Commentaires sur le vieux Testament *L.* 3. *page* 762.

Ne vous semble il pas donc MONSIEUR qu'aprés de si bons

garants, qui viennent de s'expliquer ſi clairement au ſuiet du ſacrifice de la Ste Meſſe, nos Pretendus Reformez, qui regardent ces hommes comme leurs guides doivent conclurre avec leur fameux Eraſme (qu'ils ont mis autrefois au rang de leurs plus illuſtres) en pluſieurs endroits de ſes colloques & ſur tout dans ſon *Soldat Chreſtien*, que n'y ayant rien que de devot & d'auguſte dans la Sainte Meſſe [pour la deffence de laquelle Luther confeſſe. *L. de capt. bab. tom. 3 folio 393.* que l'autorité des Saints Peres & le conſentement des premiers Chrêtiens ont toûjours combatu & combatent encore) elle doit étre receuë parmi eux, quand ce ne ſeroit méme qu'en veuë de cette union ſi celebre, & qui a éclaté dans toute l'Europe, qu'ils firent en 1631. avec les Proteſtans d'Allemagne, qui ont du

moins conſervé la Meſſe ſolemnelle.

Le ſecond article, qui eſt en controverſe regarde la preſence réelle & adorable de l'Homme Dieu dans l'Euchariſtie. Cette réalité étant admiſe par les Lutheriens quoy que dans la ſubſtance du pain, doit étre auſſi reconnuë par les Calviniſtes de France en veüe de cette méme union, dont je viens de parler, & dont ces Meſſieurs doivent tomber d'accord, à moins que de vouloir ſe contredire. Auſſi à-elle *obligé* le ſieur Roſſelet Miniſtre de Nimes, de declarer au nom de toutes les Egliſes Pretenduës Reformées du Languedoc dans ſa réponce imprimée page 39. au R.P. Labarre Ieſuitte, que de croire la preſence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, de quelque maniere qu'on l'entende, étoit

vne

vne opinion, qui n'avoit rien de mauuais ny d'impoſſible, ou qui pût choquer la pieté Chrêtienne.

Calvin *in harmonia Evangelica in Matth. page 95.* nous dit, que bien que nous ne voyons que du pain dans l'Euchariſtie, qu'il eſt toutefois vray que JESUS-CHRIST ne nous trompe point, & ne ſe joüe nullement de nous, quand il nous promet dans l'Evangile de nourrir nos ames de ſa propre Chair, *Si enim illic nihil niſi panem cernimus, non tamen nos eludit Chriſtus, qui animas noſtras ſuſcipit ſua carne alendas. Vere igitur non ſigno tantum demonſtratur.* Ce ſont les propres termes de Calvin, qui pretend par-là éluder, ou plûtôt combattre l'opinion de Zuingle, qui ne tenoit que pour le ſigne, ou autrement pour la figure, ce que Calvin appelle vne opinion fauſſe, & inſoûtenable dans ſon Livre *de cœna Domini,*

*page* 10. *&* 11. ce que cét homme confirme lorſqu'il nous dit, *L.4. inſt. C* 17. *§.* 13. Que bien que dans le Miſtere de la Ste Cene nous ne recevions que les ſimboles, & les ſignes du pain & du vin, JESUS CHRIST ne laiſſe pas de nous étre donné, & preſenté veritablement, avec ſon Corps, & ſon Sang : *Dico igitur in cœnæ miſterio per ſimbola panis & vini Chriſtum verè nobis exhiberi, ideoque Corpus & Sanguinem ejus.* Ce que cét Hereſiarque redit preſqu en mêmes termes dans ſa ſeconde deffence de la Foy Orthodoxe, *page* 778. & dans ſon Livre, qui porte pour titre, *De optima ineundæ concordiæ ratione, page* 863. où il ajoûte, que c'eſt vn miracle perpetuel, quoy qu'incomprehenſible, que le Sauveur étant éloigné de nous, cõme il eſt dans le Ciel en ſa propre eſpece, il ſoit toutefois réellement, & veritablement rece

par nous, comme vn aliment par la bouche, & vnis à nous ſous des eſpeces étrangeres. *Ergo in ſacra cœna*, dit-il, *miraculum agnoſcimus, quod & naturæ fines, & ſenſus noſtri modum exſuperat, dum Chriſti vita nobis ſit cõmunis, ejus & caro nobis in aliena ſpecie in alimẽto datur.*

Apres des expreſſions ſi formelles, & ſi claires de cét Apôtre des Calviniſtes, ceux-cy ne doivent-ils pas conclure premierement, Que cette exhibition, donation, nourriture, & reception miraculeuſe & réelle dont Calvin vient de parler, eſt toute autre choſe que l'apprehenſion ou reception par la Foy, que Zvingle veut ſoutenir luy ſeul (auſſi eſt elle de ſon invention) puiſque s'il ne s'agiſſoit que de croire en JESUS-CHRIST, pour en nourrir nos Ames, & recevoir de luy les graces qu'il nous a meritées par ſa

Digitized by Google

Mort, la diſtance du lieu ne feroit point ce miracle dont parle Calvin, puiſque la Foy ne demande pas la preſẽce ou la proximité de l'objet, & que les graces d'ailleurs que nous recevons, ne viennent pas du Sauveur, (qui nous les a meritées par ſa mort) comme d'vne cauſe Phyſique, mais ſeulement comme d'une cauſe Morale, laquelle pût produire ſes effets, ſur les ſujets éloignez, auſſi bien que ſur les preſents. Nous le voyons tous les jours. Sa Majeſté fait ſouvent du bien aux enfans en conſideration de leurs peres ou de leurs anceſtres, qui pour étre decedez ne laiſſent pas d'étre la cauſe morale des graces & des bienfaits que le Roy fait à leurs dêcendans.

Les Pretendus Reformez doivent conclurre 2°, Que bien, que l'article 34. de leur Confeſſion de Foy oblige tous leurs Miniſtres, à

à ne pouvoir enſeigner en France que la ſeule Doctrine de Calvin, qu'il eſt toutefois uray qu'ils n'en font rien ; puiſqu'ils combattent de toute leur ame, cette exhibition où demonſtration réelle, miraculeuſe, veritable, & effective, dont leur Apôtre vient de nous donner de ſi grandes idées, ſi nous prenons du moins ſes textes, & ſes autorités dans leur ſens literal & naturel, comme cét homme veut qu'on les prenne, ainſi qu il le declare en pluſieurs endroits de ſes œuvres, & particulierement au commencement de ſon inſtitution *folio* 39. Enfin ces Meſſieurs, doivent conclurre, ou que leurs Miniſtres, qui ne peuvent ſouffrir cette exhibition veritable, & demonſtration réelle de Calvin, font gloire aujourd'huy de ne l'entendre pas, ou qu'ils ſe font vn plaiſir de le choquer ; Où que ce faux



Digitized by Google

Apôtre a voulu luy-même broüiller les cartes, comme l'on dit, & embarraſſer le monde par ſes ambiguites, par ſes paroles à double entẽdre, par ſes obſcurités, ou pour parler plus juſte, par ſes contradictions, afin de pouvoir par ce tour étudié, ſoûtenir invinciblement ſa dureté impenetrable, ſon orgueïl prodigieux, & ſon entêtement inſuportable; ce qui pourroit bien, dans mon ſens, être la pure verité, puiſqu'il n'y a preſque point de Calviniſte ſçavant dans les myſteres de leur cabale, qui ne ſçache que Calvin diſoit quelquefois, que quand mille Chryſoſtomes, mille Baſiles, mille Auguſtins, mille Hierômes, mille Gregoires, mille Bernards, mille Thomas d'Aquin, & mille Bonaventures & cent mille autres de leur force luy diroient que JESUS-CHRIST eſt réellement dans l'Eu-

chariſtie, il n'en croiroit rien : & que ſi au contraire tous ces Grands hommes l'aſſuroient qu'il n'y eſt pas, il ſoûtiendroit poſitivement qu'il y eſt. De bonne-foy, mon cher MONSIEUR, celà ne fait-il pas voir à nos pauvres P. R. que l'eſprit de l'Hereſie, qui les a malheureuſement circonvenus & ſeduits, eſt vn eſprit de contradiction, d'impudence, de preſomption & de vertige, & qu'ils doivent aimer tendrement leur Prince nôtre Incomparable Monarque qui met tout en œuvre, pour que cét eſprit étrange de l'erreur & de l'hereſie ne domine plus ſur les leurs.

Le celebre Daillé, Miniſtre de Charenton, dans la 30. *page de ſon Apologie pour les Egliſes P. R. approuvée par trois autres ſes Collegues dans le Miniſteriat*, s'explique en mêmes termes que vient de faire

le Miniſtre *Rouſſelet*; que ce n'eſt pas vne opinion empoiſonnée que de croire la Réalité, de quelque maniere qu'on l'a croit & qu'on l'entende, où comme les Lutheriens, où comme les Catholiques Romains. Je ſçay m'ême d'original, que ce ſçavant Miniſtre, écrivant de Charenton à vn Gentilhomme du Languedoc, nommé MONTGLAT, luy diſoit dans ſa Lettre, *que ſi l'Egliſe Romaine n'eut eû d'autre erreur dans ſa Doctrine que celle de la Réalité, Elle n'auroit pas donné ſujet aux Calviniſtes de ſe ſeparer de ſa Communion.* J'ay dit, que je ſçavois la choſe d'original, parce que j'áy lû moy-même cette Lettre, demeurant en Languedoc. Cependant, je prie Meſſieurs nos P. R. qui ont tant de la peine à croire cette Réalité, de vouloir faire quelques momens de reflexion ſur la maniere inge-

nuë de ce Miniſtre, qui a fait tant de bruit parmy eux dans ce ſiecle, pour ſon rare ſçavoir.

Quant à l'Adoration qui eſt dûë à l'Homme-Dieu dans l'Euchariſtie, Calvin *dans ſon Livre de la Participation du Corps de* JESUS-CHRIST *dans le pain de la Cene*, dit poſitivement, *page* 865. que ſi le Sauveur eſt dans le pain de la Cene, comme diſent les Lutheriens, ou ſous les accidés du pain, comme croient, dit-il, les Catholiques Romains, il doit abſolument y étre adoré. Beze dans ſon traité contre Veſtfale *pag.* 246. blaſme ce Miniſtre Lutherien de ce qu'il laiſſoit à la liberté d'un chacun cette adoratiõ, qu'il ſoutient avec beaucoup de force étre abſolumẽt neceſſaire. Autant en dit Kemnitius proteſtãt dans ſon examen du Concile de Trente, *page* 151. & le Miniſtre Vrſin dans ſon Ca-

Theologie, que l'opinion des Papiſtes, qui ſe declarent pour la tranſſubſtantiation. Le méme contre Heſluſius Lutherien *tom. 7. fol* 344. Avoüe que les Catholiques Romains ſont plus raiſonnables, plus clairvoyans, & mieux fondés méme, que les Proteſtants Germaniques ſur cet article, & ſur la maniere de la preſence réelle & adorable du Corps de Ieſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. Beze dans ſon livre contre le méme Vesfale *pag.* 215. confeſſe qu'on ne peut inſiſter ſur le ſens litteral & naturel de ces paroles du Sauveur. *Hoc eſt Corpus meum. Cecy eſt mon Corps.* Que la tranſſubſtantiation des Romains ne s'en enſuive, ſans faire méme aucune violence à ces mêmes paroles. Cet homme dit la méme choſe dans les pages ſuivantes 216. 218. 222. d'où les Pretendus Reformez peu-

vent aiſement conclurre. *Primó*, Que noſtre tranſſubſtantiation, n'eſt ny imaginaire, ny chimerique, ny inventée ou faite á plaiſir, comme ils nous inſultent mal à propos ; puiſque dans l'aveu méme de Calvin &de Beze leurs Apôtres,cette tranſſubſtantiation n'eſt pas ſeulement poſſible, mais dans leur opinion elle eſt encore plus conforme au ſens naturel, & litteral, des paroles de IESUS-CHRIST, que l'impanation des Lutheriens. *Secundó*, Ces Meſſieurs doivent cõclurre aprés ce que Calvin, & Beze viennent de leur dire, que c'eſt leur *Tropus*, où leur figure dans l'Euchariſtie, qui eſt une veritable chimere, & un conte fait à plaiſir, & une ſotte & plaiſante imagination, que les Miniſtres de ce ſiecle ont ſans doute forgée(pour n'avoir pas voulu bien entendre Calvin, où

où pût-être, parce que celuy-cy n'a pas voulu par Miſtere, ſe faire bien entendre, comme j'ay déja remarqué) & qu'ils leur ont inſpirée de toute leur force, aprés l'avoir puisée d'une mauvaiſe ſource, je veux dire des livres de Zvingle Chanoine de Zuric, que tout le monde ſçait avoir ignoré l'écriture. comme luy reprochoit ſon grand Maître Luther, & que je ſoutiens apres Londus Lutherien dans ſon traité, *de hæreſibus pag.* 355. avoir été un grand viſionaire, & un veritable fanatique. Et bien que par charité, & par prudence, je ne veüille pas toucher à ſes vices, qui le décriérent horriblement auprés de ſes Egliſes, comme il témoigne luy-même, *in parænesi ad Helvetios tom.* 1. *fol.* 113. 115. je ne puis bonnement obmettre deux choſes de cet Hereſiarque, qui regar-

dent plutôt la foibleſſe de ſon eſprit, que la corruption de ſes mœurs.

La premiere, que ce viſionaire perit dans vne bataille, d'où il avoit juré qu'il reviendroit victorieux, ſelon la promeſſe, qu'il diſoit, luy avoir été faite par vn Ange pour la confirmation de ſa doctrine, comme l'aſſure le même Londus ſon diſciple, page 457. La ſeconde, que ce fut le Demon, qui luy inſpira cette doctrine de la figure du corps de JESUS-CHRIST dans le pain de la Cene, ce qu'il avoüe luy-même dans ſon Traité, *in ſubſidio Euchariſtiæ, to. 2. fol.* 249. Au reſte, de cette grande oppoſition, qu'il y a entre la doctrine de Luther, de Zvingle, & de Calvin, je laiſſe encore à conclurre à nos P.R. ce que leur bon ſens leur doit inſpirer, aprés s'être ſouvenus de ce que nous avons déja ſuppoſé

au commencement de cette seconde Partie, & dont-ils ne peuvent pas disconvenir, puisqu outre que la chose est fondée sur l'Escriture, Leur Ministre Dumoulin en tombe d'accord, comme j'ay déja remarqué dans ma 2 suppositiõ.

Pour le 4. article controversé, qui regarde la Communion sous vne seule espece. Luther, *l. de Capt. babil. tome 2. page 276.* dit clairement que ceux-là n'offensent pas JESUS-CHRIST, qui n'usent dans leur Communion que d'vne seule espece, *non peccant in Christũ*, dit-il, *qui vnî tantùm specie vtuntur.* La discipline Ecclesiastique des P. R. *ch. 12. art. 7. pag. 132.* ordonne que celuy qui ne boira pas du vin, on ne laisse pas de luy administrer le pain de la Cene. Le docte Somaise, que les Calvinistes de France considerent comme leur Socrate, recommande

fort cét article & nous assure *dans la troisiéme Partie de son Eucharistique, ch.* 5. que Calvin a été contraint d'avoüer plus d'vne fois, que les premiers Chrêtiens portoient dans leur maison le pain de la Cene, mis dans vn linge fort delié, afin de le prendre comme vn remede confortatif, lorsqu'ils seroient poursuivis à mort, pour la deffence de la Foy. Le Ministre Daillé *dans son Apologie, page 76.* & Dumoulin, *en sa Réponse au Cardinal du Perron, page* 968. disent que tous les Calvinistes de France pour lesquels cette Ordonnance fut faite, l'ont generalement receuë, aussibien qu'eux, & qu'ils mettent le rétranchement de la coûpe dans leur Cene, comme vne chose de nulle ou de peu d'importance.

Quant à la Confession, qui est la seconde Partie du Sacrement de

de la Penitence, & le cinquiéme article, qui eſt en controverſe, elle eſt fort recõmandée & loüée même par Luther, *l. de Captiv. Babil. to. 3. folio* 80. Auſſi eſt elle áppellée par cét homme, l'vnique Remede pour les Ames affligées. Philippe Melancton ſon diſciple, declare dans ſon traité, *Summa doctrinæ de Pœnitentia*, *page* 450. qu'il faut retenir dans leurs Egliſes l'vſage de la Confeſſion, parce qu'ordinairement, *dit-il*, elle eſt ſuivie de l'Abſolution, qui eſt valable devant Dieu. Le Miniſtre Dumoulin *dans ſon Bouclier, partie 2. ſection 4. page* 22. *&* 23. aſſure que la Confeſſion eſt tres-vtile, *& dans les pages* 144. 145. *&* 147. il ajoûte qu'elle eſt tres-ancienne dans l'Egliſe, & neceſſaire même: Ce qu'il prouve par St Baſile, dont il rapporte la 229. petite Regle. Calvin, *l. 3. inſt. c.* 5. *§.* 12. exhorte ſes Se-

ćtateurs de ſe confeſſer à leurs Paſteurs.

Il eſt vray, dit-il, que l'Ecriture nous laiſſe la liberté de nous confeſſer à qui il nous plaira, ſoit homme, ſoit femme, pour en recevoir l'Abſolution. Neâmoins cõme les Paſteurs, *ajoûte-t'il*, doivent être preferés aux autres, le meſlleur eſt de ſe confeſſer à eux. Je dois convenir que Calvin aprés avoir compoſé ſon inſtitution, ſe declara ailleurs formélement contre la Confeſſion ; mais c'eſt auſſi pour cette inconſtance, pour cette inégalité, ou pour parler plus juſte, pour cette contradiction manifeſte & poſitive ( qui eſt le caractere d'vn faux Apôtre) que nos Calviniſtes doivent conclure par leurs propres Principes, que cét homme merite d'être honteuſemẽt degradé, & perdre la qualité d'Apôtre & de Reformateur de l'E-

gliſe Romaine, qu'il avoit vſurpée, & receuë fort injuſtement de la bouche des peuples qu'il avoit infatués. Je dis la même choſe de Luther, puiſqu'apres avoir dit que la Confeſſion étoit l'vnique remede pour les Ames affligées, ne laiſſa pas de l abolir dans l'vne des plus celebres villes d'Allemagne. Il eſt vray qu'au rapport de Corradius Chancelier de l'Empire, cette même Ville fut contrainte d'envoyer des gens de la premiere qualité à l'Empereur Charles-Quint, pour le conjurer d'y vouloir rétablir la Confeſſion Auriculaire par vne Loy Imperiale, en forme d'Edit perpetuel; parce que depuis le temps qu'elle y avoit été abolie par Luther, les querelles, les inimitiés, & les procés, le vice, le libertinage, & l'atheïſme même s'y étoient effroyablement établis, & y avoient ge-

neralement gâté tous les Eſtats, & tous les Ordres. Je ne ſçay pas de certain, ſi ces Deputés expoſoient vray, ou faux à ce Grand Prince; mais du moins ſçai-je bien que la Confeſſion (dont le ſecret demeure toûjours inviolable par la diſpoſition de toutes les Loix Divines, & Humaines) eſt d'vn ſecours merveilleux pour coûper la raçine au libertinage, & ſur tout aux habitudes vicieuſes, aux procés, & aux querelles. Cette verité n'a pas beſoin de preuve; puiſque les ſages conſeils que donnent à leurs penitens, les doctes & les prudents Confeſſeurs peuvent produire toutes ces merveilles, & les produiſent en effet.

Je viens au ſixiéme article controversé, qui regarde la ſainteté & l'uniformité de la doctrine de l'Egliſe Romaine, & je vais aprendre à nos Pretendus Reformez, qui

ne veulent point de cette Egliſe, ce que leurs Apôtres où leurs plus celebres Docteurs de ce ſiecle n'ont peu ſe deffendre d'en laiſſer à la poſterité. Je commence par Luther ( que Calvin reconnoit dans ſon liure, *de neceſſitate reform. Eccl. pag.* 95. pour fondateur & pour inſtituteur de ſa nouvelle Egliſe) qui avoüa plus d'une fois aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg ſes Patrons & ſes Protecteurs, *in appendice ad opera Lutherii, page* 62. qu'il avoit eû grand tort de s'être ſeparé de la Communion de l'Egliſe Romaine, puiſqu'Elle poſſede eminemment tout le bien Chrêtien, & que pendant tout le temps qu'il y avoit reſté, il s'étoit conduit d'vne maniere tres-Sainte & tres-Religieuſe, *Sanctiſſimè, & Religioſiſſimè vixi* Ce qu'il redit en écrivant ſur l'Epitre de ſaint Paul aux Galates,

fol. 240 en ces termes, *quamdi Catholicè vixi, carnem meam vi giliis, jejuniis, & orationibus casti gavi, castitatem, paupertatem, & obedientiam mirificè colui.* Le mêm ſur le chap. 41. de la Geneſe, *fo* 544. & dans ſon ſecond Livre *Contra bullam, fol.* 92. & de plus dans ſon traité contre les Anabaptiſtes, *ch.* 7. *fol.* 253. dit, que nonobſtant tout ce qu'il a écri contre l'Egliſe Romaine, pour l'a traveſtir, & l'a rendre ridicule. Elle ne laiſſe pas d'être la plu ſaine partie de l'Egliſe Univer ſelle, puiſqu'on y trouve, d'vne ex cellente maniere, tout ce qui eſt neceſſaire pour aſſurer ſon ſalut Il conclut en vn mot dans ce même endroit, que l'être ſurnature du Chrêtien, & le noyau, (c'eſt-à-dire l'interieur, & l'eſſentiel d veritable Chriſtianiſme) ſe ren contrẽt heureuſement dans l'Egli

e Romaine. Il va même plus a-
vant, car dans sa Réponse au Dia-
logue de Silvestre, *pa.* 543. il dit,
qu'il rend graces à JESUS-CHRIST
de ce qu'il conserve en terre si
soigneusement la saintetè de cette
Eglise, qu'elle ne s'est jamais se-
parée de la vraye Foy par aucun
de ses decrets, & que l'vniformité
de sa doctrine est vne marque in-
faillible que la Foy, qu'elle profes-
e, est la seule orthodoxe. Ce sont
es propres termes.

Mais venons à Calvin, qui tout
nvenimé qu'il paroisse cõtre l'E-
glise Romaine, qu'il a voulu divi-
ser, & pousser à bout s'il eut pû,
il n'a pas êté en son pouvoir de se
deffendre de laisser par écrit, *l.* 4.
*Inst. c.*4. §.9. que le veritable fon-
dement de la Religion de J. Christ
a resté dans Rome. Voila qui ne se
peût mieux, ce me semble, venãt de
la plume d'vn ennemi, & d'un en-

Digitized by Google

nemi de la qualité de Calvin, qui eſt l'Apôtre de nos P. R. pour faire conclure à ceux-cy, qui voudront juger des choſes ſans prevention, que comme il eſt plus ſeur de marcher ſur vn fondement veritable, que ſur vn autre qui pourroit porter à faux, & qui ſeroit jugé tel par les bons connoiſſeurs, ils ne doivent auſſi nullemẽt differer leurs abjurations, puiſque ſans elles, ils marcheront toûjours ſur un fondement faux, ou ruineux. Car comme dit l'Apôtre ſaint Paul, il n'y peut avoir dans l'Egliſe qu'un ſeul fondement veritable, qui ſerve d'étançon & d'appuy à tout le reſte de cet édifice myſtique, *ſuprà fundamentum Apoſtolorum, & Prophetarum. chor.* 10. Comme cét argument conclud ſuffiſamment, & fort juſte pour mon deſſein, je ne veux point me ſervir d'autres autorités de Calvin (que je pourrois puiſer de

ſes opuſcules ) pour ſoûtenir la ſainteté de l'Egliſe Romaine.

Mais je veux bien vous dire, MONSIEUR, que ſi les témoignages de ces deux Chefs de Party, ne ſuffiſent pas à nos Calviniſtes pour établir ma propoſition, j'ay moyen d'en produire d'autres d'une même trempe, & preſque d'une égale force, comme ſont ceux de Polanus, qui dit, *in ſintagmate Theologico, l. 2. c. 8. pag.* 257. que l'Egliſe Romaine eſt encor aujourd'huy par ſa ſainteté l'Egliſe de JESUS-CHRIST ; de Hokerus autre Lutherien, *de politia Eccleſiaſt. page* 128. qui reconnoiſt que les Catholiques Romains ſont de la famille du Sauveur ; de Covellus, dans ſon Apologie pour les Proteſtans de France, *trait.* 1. *pag.* 120. qui declare que les membres de l'Egliſe Romaine, ſont encore membres de la vraye Egliſe.

& dans la Preface de son Livre, *De natura Dei*, *pa.* 286 il use de ces termes, *Invito Satana retinuit Ecclesia Romana omnia, & prima fidei fundamenta.* de Dupleſſis Mornay grand Calviniſte, *au livre de l'Egliſe*, *page* 427. lequel voulant prouuer qu'il y a une veritable Miſſion dans leur Egliſe, eſt obligé d'avoüer que leur Miſſion eſt un ruiſſeau de celle que l'Egliſe Romaine auoit receuë immediatement de JESUS-CHRIST. de Cameron celebre Miniſtre de Saumeur, dans ſes Prælections, ſur ces paroles de JESUS-CHRIST. *Super hanc Petram ædificabo Eccleſiam meam*, qui confeſſe que l'Egliſe Romaine doit être conſiderée comme une des plus riches parties de la Maiſon de Dieu, & que celuy qui vit dans cette Egliſe peut ſe ſauver aiſément, & peut-être plus ſûrement, que dans vne

autre. Enfin du témoignage du Sereniſſime Jâques Stüard Roy d'Angleterre premier du nom, Puritain, ou Calviniſte de Religion, lequel horriblement outré contre quelques-vns de ſes Sujets, qui avoient dit en public que tous ceux, qui appartenoient à la Communion de l'Egliſe Romaine étoient damnés, declara dans ſon Parlement le 9. Novembre 1605, que cette même Egliſe ne reſtoit pas d'être tres-Sainte, bien qu'elle eut quelque petite déformité, & que celuy-lá meritoit d'être brûlé tout vif dans Londres, qui voudroit ſoûtenir que les Catholiques Romains ne ſçauroient éviter le feu d'Enfer.

Que ſi toutes ces authoritez ne ſont pas capables de flechir nos Pretendus Reformez & d'aplanir toutes les difficultez, que leur dureté pût faire n'aître dans le ſu-

jet où nous ſommez, je vais leur dire que leur Sinode national de Charenton 1644. ayant approuvé avec de magnifiques éloges toute la doctrine du Sieur Amiraut fameux Miniſtre de Saumeur : ce même Synode repreſentant toutes les Egliſes Pretenduës Reformées du Royaume, s'eſt declaré en même temps pour la ſainteté & pour l'unité de l'Egliſe Romaine ; puiſque ce Miniſtre, excellant en ſa maniere, confeſſe ingenûment dans ſon livre des veritables Paſteurs, *c. 9. pag.* 245. que cette méme Egliſe, uniforme dans tous ſes dogmes de foy, retient tout le fonds de la Religion Chrêtienne ; ajoûtant que ſes Paſteurs & ſes Predicateurs ont la veritable Miſſion: Que ces derniers ſont legitimement appellez pour annoncer la parole de Dieu quand ils ſont ordonnez ( du moins ſelon

lon l'ancienne discipline receüe de main, en main) par les premiers qui sont les Evêques, qu'on doit appeller, dit-il, apres S. Paul les veritables Pasteurs. Le docte Somaise s'explique presqu'en mémes termes dans son Epitre Eucharistique *l.* 1. *c.* 5. ajoûtant, que l'Egliſe Romaine poſſede la Sainteté de l'Epiſcopat Chrétien. Au reſte, MONSIEUR, bien que j'aye dit à la fin de la premiere partie de cette Réponſe, que ce n'eſtoit pas bien mon affaire de raiſonner ſur les ſentimens, que ie raporterois des Autheurs Heterodoxes, non plus que de conclurre moy-méme, mais bien que ie devois laiſſer à faire l'un & l'autre aux Pretendus Reformez, ie ne ſçaurois toutefois m'en deffendre dans cette conjoncture, & apres ce que viennent de nous confeſſer ces deux ſçavants Miniſtres;

leſquels reconnoiſſants de bonne foy que l'Egliſe Romaine eſt uniforme dans ſa doctrine, & que ſes Predicateurs ſont legitiment appellés à cét Auguſte miniſtere, quand ils ſont envoyés, & ordonnés, ſelon l'ancienne diſcipline par les Evêques, m'obligent a juger, & a conclure que ces deux hommes ſe declarent ſans balancer, non ſeulement pour les Miſſions Epiſcopales, mais encore pour les ſacrées Ordinations, que les Grecs appellent *Chirotonies*, & les Latins *le Sacrement de l'Ordre*, qui fait ſubſiſter la ſainteté dans l'Egliſe, comme l'avoüe le même Miniſtre Amiraut *au 3. ch. pag. 192* du livre ſus-allegué. Le Miniſtre Dumoulin, *l. 1. de la vocation des Paſteurs, ch. 5. traité 3. page 219. & 226.* eſt contraint de confeſſer que nos Ordinations, qui ſont comme la ſource primitive des

Miſſions, ſont bonnes & ſaintes, puiſqu il dit, que les Auteurs de leur Pretenduë Reformée avoient été ordonnés par les Evêques de l'Egliſe Romaine. Melanton *en ſa Réponſe au Cardinal du Bellay Evêque de Paris, page* 17. & Cameron *dans ſes Prélections, ſur ces paroles des Actes, chap.* 10. *In quo vos poſuit Epiſcopos, &c.* diſent, que s'il n'y avoit point des Evêques, il en faudroit créer pour conſerver la ſainteté dans la Religion. David Blondel tres ſçavant Calviniſte, dans ſon traité *de Primatu Eccleſiæ livre* 2. *chapitre* 11. & Bouchard autre fameux Miniſtre, *dans ſa lettre à Morley, article* 27. declarent qu'il faut donner des Evêques à ceux qui en veulent, cõme aux freres Lutheriens, & des ſimples Prêtres à ceux, qui ne veulent point des Evêques, comme aux Preſbiteriens d'Angleterre, a-

jourant l'un & l'autre, que c'eſt là le ſentiment commun de tous les Miniſtres de France.

Aprés tout cela, mon cher MONSIEUR, ne vous ſemble-t'il point, que ſi nos Calviniſtes font toute la reflexion qu'ils doivent, ſur les ſentimens de tous ces Docteurs, qui ſont de quelque diſtinction parmy eux, ils concluront que leur Egliſe ne ſçauroit être Sainte, ny uniforme dans ſa Doctrine. Premierement, Parce que bien loin d'être une dans ſa Foy, chaque Nation qui la cõpoſe, fait ſa Secte, & ſa Religion particuliere. Les Egliſes d'Hollande, dont la Pretenduë Reformée de France reçoit la Communion, aſſemblées pluſieurs fois dans ce ſiecle, tantôt à la Haye, & puis à Utrech, à Rotherdam, à Delft, & à Leyden, s'accuſent, & ſe condamnent les vnes, & les autres d'hereſie, au premier rapport du

ſçavant Grotius Calviniſte, *dans ſes Annotations ſur le Nouveau Teſtament, page* 793. les Egliſes particulieres de France, d'Angleterre, d'Eſcoſſe, d'Allemagne, de Suede, & de Danemark n'en font qu'une, diſent nos P. R. & neantmoins depuis que leur Synode de Charenton 1631. a declaré leur Communion avec les *Lut*heriens, il s'eſt tenu des Synodes Nationaux en Suede, & en Danemark, au rapport de Vviſtgarus *dans ſon Apologie des Egliſes du Nort, l.2. c,7. page* 593. qui ont rejetté, & condamné ſolemnelement cette Union ; parce que leur Doctrine eſt diametralement oppoſée dans tous les Points les plus eſſentiels de la Religion. L'Egliſe Anglicane n'eſt pas mieux vnie que les autres. Les Proteſtans Anathematiſent les Puritains ou Calviniſtes, & ceux-cy ac-

cuſent les Proteſtans d'erreur, & d'idolatrie. Calvin *dans ſa ſeconde Deffence de la Foy Othodoxe, p.* 791. dit que les Lutheriens ont vne ſi grande averſion pour luy, & pour tous ceux de ſon Party, qu'ils feroient plûtôt la paix avec le Turc, que de faire ſeulement la Tréve avec eux. Cét Hereſiarque a raiſon de parler dans ces termes, puiſque Tilmanus Heluſius, *dans ſon livre contre Calvin, page* 95. & Henricus Echardus, *Præfat. ad Faſciculum, page* 137. tous deux Lutheriens, diſent que les Calviniſtes ſont des impies, & des Sacrileges pires, que les Mahometans, & que le Ciel & la Terre ſont plus diſtans, que les dogmes de Calvin de la Confeſſion d'Auſbourg. En effet, cette même Confeſſion, qui fut preſentée à l'Empereur Charles-Quint en 1537. anathematiſe formellement la Doctrine des Calviniſtes. Et Hoſpinian,

*dans ſon Hiſtoire, folio* 82. *&* 83. rapporte que Luther, ſon maître, apres avoir refuſé le nom de *frere* aux Sectateurs de Calvin, qui le luy demandoint fort humblemẽt, leur donna la qualité de *maudits Heretiques*. Lutherus, dit cet écrivain, *eis Fratris nomen negavit, & nomen hæreticorum impegit*. Cependant ces Meſſieurs ſe renvoient le teüf, comme l'on dit, & ſe rendent la pareille: car au rapport de Malradus, Heretique Huſſite. *c.*8 *p.*67. les Sectateurs de Zvingle, & de Calvin traitent d'impies & d'idolatres les Lutheriens. Enfin on ne remarque entre les Egliſes Lutheriennes, Zvingliennes & Calviniennes, que des anathêmes reciproques, des convices continuels, des diviſions, & des partis oppoſés les vns aux autres dans les Points les plus délicats de la Religion. Ce qui devroit du moins

faire ouurir les yeux à nos P.R. & les obliger à ne balancer plus ſur leurs abjurations, que Sa Majeſté ſouhaite d'eux ſi ardemment, pour le ſalut de leurs Ames; Car apréſtout la Religion Catholique n'eſt nullement expoſée à ces viciſſitudes, ny à ces ſchiſmes pour ſa Doctrine de Foy, puiſque dans l'aveu même du docte Sommaiſe Pretendu Reformé *par. 3. de ſon Euchariſtique, chap. 5. page* 107. l'Egliſe Romaine tire preſque toute ſa force, & ſa Sainteté, de l'uniformité de ſa doctrine.

Enfin, ſi Meſſieurs les P. R. veulent ſouffrir, que je raiſonne encor un moment avec eux, ſur le Chapitre de la ſainteté de l'Egliſe Romaine, je leur diray que, puiſqu'ils avoüent, que leurs Miniſtres avoient coûtume de leur recommander dans leurs Prêches de prier Dieu pour Sa Majeſté, comme

comme étant le Roy tres-Chrêtien, & qu'étant d'ailleurs moralement impoſſible, que le Roy ſoit tres-Chrêtien, qu'en vivant dans une Egliſe tres Chrêtienne, qu'il faut neceſſairement conclure, où que l'Egliſe Romaine, dans laqu'elle vit Sa Majeſté, eſt tres-Chrêtienne; c'eſt-à-dire tres-Sainte, où que les Miniſtres ſe joüent du Roy en l'appellant tres Chrêtien, ce qui ne ſçauroit toutefois tomber dans m'a penſée.

En ſecond lieu, nos Calviniſtes peuvent, & doivent même conclure, s'ils uſent de leur bon ſens, que leur Egliſe ne ſçauroit être Sainte, puiſqu'outre que les Parties qui l'a compoſent, qui ſont les Egliſes de la Hollande, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Eſcoſſe, de Suede, & de Danemark, ſont diviſées entr'elles, ſur les Points de la Foy, comme leurs Auteurs, que

je viens de citer en conviennent, cette même Egliſe n'a ny Prêtres, ny Evêques Ordonnés, ſelon l'ancienne diſcipline (comme le Miniſtre Amiraut veut qu'ils le ſoiét au lieu ſus-allegué) ny ne reconnoît point le Sacrement de l'Ordre, neceſſaire pour entretenir la Sainteté de la Religion & dans l'Egliſe, au ſentiment du même Amiraut, de Melanthon, de Blondel, de Bouchard, & de Cameron, celebres Miniſtres, dans les endroits ſus-mentionnés. De toutes ces choſes miſes en theſe, nos P.R. peuvent, & doivent *conclure* en troiſiéme lieu, que l'Egliſe Romaine eſt la ſeule ſainte, puiſqu'outre qu'elle eſt uniforme dans ſa Doctrine, comme vient de l'avoüer le docte Somaiſe, qui dit que cette vniformité fait preſque toute la force, & la ſainteté de cette Egliſe: Elle a d'ailleurs con-

ſervé, au ſentiment même de Duplеſſis celebre Miniſtre de Saumeur *dans ſon livre de l'Egliſe, c. 3. pag.* 159. dans la conſecration de ſes Evêques, & de ſes Prêtres l'eſſentiel des coûtumes, & des rits de l'Egliſe Primitive, & Naiſſante, dont la Doctrine de la Foy, de la diſcipline Eccleſiaſtique, & de la Police ſacrée, étoit ſi pure, comme l'avoüe le fameux Caſaubon (le plus ſçavant Calviniſte, qui ait paru au commencement de ce Siecle) *dans ſon Exercitation* 23. *ſur les Annales de Baronius page* 419.

Le Purgatoire étant le ſeptiême article controverſé, ie vais dire à nos Caviniſtes que Luther (fondateur & inſtituteur de leur pretenduë reformation, comme le reconnoit Calvin au lieu ſus allegué) aſſure dans ſa diſpute de Lipſic imprimée par ſon ordre

en 1533 comme le remarque expreſſement Polanus ſon diſciple. *In ſintag. Theolo. l. 5. c. 7. pag. 131.* aſſure, diſ-je, que non ſeulement il croioit un Purgatoire puiſque l'Ecriture en parloit, mais de plus qu'il le ſçavoit de ſçience certaine. Calvin *l. 3. inſtitu. c. 5. §. 8.* Zvingle *de Canone miſſæ. tom. 1. folio 132.* PierreMartir Calviniſte dans ſes Commentaires ſur la premiere aux Chorintiens. *c. 3. fol. 83,* Du-Moulin en ſon Bouclier, *ſect. 84. pag. 287.* & preſque tous les Docteurs de cette qualité avoüent generalement, que les anciens Peres de l'Egliſe, Evêques & Prêtres offroient aux Saints Autels leurs ſacrifices & leurs prieres à Dieu pour le ſoulagement des ames, de ceux qui étoient morts dans la Communion de l'EgliſeCatholique. Cependãt comme Calvin, & ſon grand Secta-

teu

teur le Miniſtre Dumoulin, ont bien reconnu que la pratique de l'Egliſe de prier pour les Morts, & la creance, où elle étoit du Purgatoire, étoient fondées ſur ce que l'Eſcriture dit que Judas Machabée envoya en Jeruſalem vne grãde ſomme, afin d'y faire offrir des ſacrifices pour les ames de ceux, qui avoiẽt teſté ſur la poûſſiere dans vne ſanglante bataille. Le premier de ces deux Auteurs heterodoxes, pour ſe tirer d'affaires, & pour êluder l'autorité d'vn exemple de cette eſpece, s'eſt aviſé de nier, *l. 3. Inſtit. c. 5. §. 8.* que le Livre des Machabées fut Canonique : & l'autre dit *dans ſa Nouveauté du Papiſme, l. 7. c. 1. p. 65.* que bien qu'il paroiſſe par le vieux Teſtament, qu'on y offroit des ſacrifices pour les Morts, que cela ne ſe faiſoit pas pour tirer les ames du Purgatoire, mais ſeule-

ment, affin que les morts reſuſcitaſſent plutôt, ou qu'ils fuſſent legerement brûlés par le feu du dernier Jugement. De bonne-foy, MONSIEUR, la défaite de ce Miniſtre de Saumeur ne fait-elle pas pitié: & bien que je ne veüille pas entrer dans la queſtion du droit, pour ne violer pas ma promeſſe, je ne laiſſeray pas de vous dire, que Judas Machabée étant vn ſaint homme, n'auroit eû garde de faire offrir des ſacrifices pour le ſoulagemẽt de ſes ſoldats morts, s'il n'euſt crû qu'ils pouvoient ſouffrir apres leur decés, & n'eut été perſuadé que c'étoit la creãce cõmune de tous ceux de ſa Nation. Quoyqu'il en ſoit, puiſque ces Meſſieurs les P.R. ne mettent pas l'Hiſtoire des Machabées entre les écritures Canoniques, je ne veux pas qu'ils concluent rien de cette autorité en faveur du Pur-

gatoire ; mais je veux bien leur dire, que les Centuriateurs de Magdebourg, ennemis-jurés de l'Egliſe Romaine, & de tout ce qu'Elle pratique en public, confeſſent, *Centurie 3. ch.* 10. que l'ancien Origene, & le grand Auguſtin ( que Calvin, *l. 2. Inſt. c. 3. §* 8. appelle vn gaand & vn ſaint Docteur ) expliquent du Purgatoire, ces paroles du Prophete Iſaïe, *chap.* 4. *in die illâ ſi abluerit Dominus ſordes filiarum Sion.* Le même Caſaubon, l'honneur des Sçavans de ſa Secte, confeſſe de bõne-foy, *Exercitat.* 14. *page* 343. que Saint Denis l'Areopagite, ou tel autre de ce nom, qui vivoit dans le premier Siecle de l'Egliſe, & Saint Gregoire le grand, qui vivoit à la fin du ſixiéme, ( & que Calvin appelle le dernier des veritables Papes, ) avoient fait des Prieres publiques pour le ſoula-

gement,& pour le repos des Fideles decedés à la verité dans l'vnió de l'Egliſe,mais qui n'étoient pas encore entierement purgés. Enfin, le Roy de la Grande Bretagne Jâques Stüart premier du nom, grand Protecteur du Calviniſme,& Ayeul de celuy d'aujourd'huy(à qui je ſouhaite les mêmes Benedictions, que le Ciel répend ſi abondamment ſur la Perſonne ſacrée de nôtre Incomparable Monarque, puiſqu'ils n'ont qu'vn même deſſein) en ſa réponſe au Cardinal du Perron, luy dit que peu de gens ignorent que dans les prieres publiques, l'Egliſe naît toûjours fait mémoire de ceux, qui étoient decedés dans ſa Communion,&que pour luy il ne doutoit nullement que cette pratique ne procedât d'vne grãde charité. Je laiſſe donc à juger à Meſſieurs nos Pretendus Reformés, qui en

doit être crû ſur l'article du Purgatoire, où leurs Docteurs de deux Siecles, tout au plus, ou les anciens Péres de l'Egliſe, dont la Doctrine ne pouvoit être que tres-pure, comme plus proche de ſa ſource, dans la vûë de Calvin en pluſieurs endroits de ſes œuvres, & ſur tout, *livre* 1. *&* 4. *Inſtit. chap.* 2. 11. §. 3. *&* 5.

Quant aux ſaintes Images, qui ſont le huitiéme article controverſé, il paroît par l'vſage, que les Lutheriens vnis ſolemnellement, & avec beaucoup d'éclat, en conformité de Creance, & de Communion avec nos Calviniſtes, les appreuvent, puiſqu'ils en ont dans leurs Temples. Le Synode National de Charenton, qui fit cette grande vnion en 1631. le dit poſitivement dans un autre, tenu en 1644. & declare dans l'article ſixiéme, qu'il ſe peut faire,

qu'il ny aura, ny irreligion, ny erreur, ny impieté, ny idolatrie dans le culte des ſacrées Images, ſi cette doctrine eſt bien expliquée au Peuple par les Sçavans. Calvin, *livre 1. inſt. c. 11. §. 12.* nous dit, qu'il n'eſt pas ſi ſcrupuleux, que de condamner dans l'Egliſe toutes ſortes d'Images, ny de juger qu'on n'y en doive ſouffrir aucune. Dumoulin grand Sectateur de cét Hereſiarque, *dans ſon Bouclier, ſect. 121. page 756.* confeſſe, que les premiers Chrêtiens ſe marquoient le front du ſigne de la Croix, ce qui donna, *dit-il*, vn aſſés juſte ſujet aux Siecles ſuivans du Chriſtianiſme, & lorſque l'Egliſe joüiſſoit de la Paix, que la Converſion, & les Victoires du Grand Conſtantin luy avoient aquiſe, d'en peindre, d'en graver, & d'en tailler la figure, auſſibien que celles des Glorieux Martyrs.

Digitized by Google

La Fitte celebre Miniſtre de Pau en Bearn *dans ſon Tableau des deux Religions, page* 327. aprés avoir dit, que lors que David ordonne d'adorer l'eſcabeau des pieds de Dieu, il l'entend, qu'il le faut adorer en preſence de l'Arche, il conclud, que ſi les Catholiques Romains ne rendent autre honneur aux Images des Saints, lors qu'ils prient Dieu devant elles, que celuy que les enfans d'Iſraël rendoient à l'Arche d Alliance, on ne peut les blâmer ſans injuſtice. Le Cathechiſme des P. R. pour le 23. Dimanche, dit en termes exprez, que Dieu deffend l'adoration des Images, mais non pas l'uſage legitime, que les Fidelles en peuvent faire. Luther en chaque tome de ſes Oeuvres de la premiere Edition eſt repreſenté à genoux, & les mains jointes devant l'Image d'un

Crucifix. De tous ces témoignages Mrs nos Calviniſtes doivent cõclurre, que c'eſt à tort que quelques uns d'entre-eux nous traitent d'idolatres, lorſque nous honnorons les Images, puiſqu'outre qu'ils mettent eux-mêmes au rang de leurs plus Illuſtres Martyrs Pierre Valde Chef des Vaudois, Viclef, Jean Hus, & Jerôme de Prague, tous leſquels, bien que rebelles à l'Egliſe, ne laiſſerént pas de conſerver les Images des Saints, & de les invoquer, comme remarque Deveſtrius Calviniſte ou Puritain, *de hæreſibus, c. 9. pag.* 792: l'Egliſe Catholique ne rend aux Images ſacrées, qu'vn honneur civil, ou un Culte religieux, qui eſt bien au deſſous de celuy de *l'atrie*, qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul, comme nous en converons avec tous les Miniſtres; & nous n'invoquons

les Saints,

les Saints, que comme des Avocats ſubalternes & des ſubſtitués, ſous le grand Patron, & Mediateur JESUS-CHRIST. Le Miniſtre Dumoulin, *dans la quinziéme fuite évaſion du R. Pere Arnoux, qu'il appelle évaſion mal-à-propos, p.* 532. avouë que c'eſt vn acte de Religion, que de reverer la memoire des Martyrs: & Sa Majeſté Britannique le Roy Jacques premier, dont nous avons déja parlé *dans ſa réponſe au Cardinal du Perron, pa.* 455. declare qu'il honnore les Martirs, & les autres Saints, qui regnent avec JESUS-CHRIST dans le Ciel, & qu'il ne doute nullement, que les Bienheureux ne prient vtilement, & aſſiduëment pour les neceſſités de l'Egliſe, quand il plaît à Dieu de les leur reveler par des voyes, qui ſont des Lettres cloſes pour les hommes.

Pour les œuvres ſatisfactoires,

& meritoires, comme ſont la priere, l'aumône, le jeûne, l'abſtinence, & les macerations corporelles, qui ſont le neuviéme article qui eſt controverſé. Luther, tout Luther qu'il eſt; c'eſt-à-dire voluptueux (puiſqu'il y a peu de gens qui ignorent, que pour dire *vivre voluptueuſement*, il a paſſé en Proverbe parmy nos P.R. *nous vivons aujourd'huy à la Lutherienne: Hodie Lutheranicè vivimus*,) cét homme, diſ-je, tout ennemy qu'il paroiſſe de la penitence, depuis ſon divorce avec l'Egliſe Catholique, n'a pû ſe deffendre de dire dans ſon Livre, *De Capt. Bab. c. 7. pag.* 492. que les œuvres de penitence & de mortification, & qui pouvoient rendre quelque eſpece d'honneur à Dieu, étoient recevables dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST, & même à eſtimer en quelque maniere, quand elles ſont

jointes, dit-il, aux merites, & à l'Esprit de JESUS-CHRIST. Je n'en veux pas davantage d'vn voluptueux, puisque sa Doctrine sur cét article, est la même que celle de l'Eglise Catholique, qui ne connoît point d'œuvre meritoire, si elle n'est jointe aux merites de JESUS-CHRIST; ny d'œuvre satisfactoire, si elle n'est faite par vne ame, qui soit dans la grace habituelle, ou sanctifiante, laquelle est vne participation de l'Esprit de JESUS-CHRIST, comme dit S. Augustin, qui distingue trois qualités dans toutes les bonnes œuvres, le merite, la satisfaction & l'impetration. Les deux premieres qualités se rencontrent dans une ame, lors qu'elle est bien avec Dieu: mais tout le temps qu'elle est dans l'état de peché mortel, elle ne sçauroit, ni meriter, ny satisfaire à la

juſtice de Dieu, pour beaucoup de bonnes œuvres qu'elle faſſe, bien qu'elles puiſſent luy ſervir pour impetrer & pour obtenir des graces touchantes & actuelles, affin de pouvoir arriver à la juſtification; puiſque l'écriture nous apprend par des faits memorables, que Dieu ſe laiſſe toucher à la veuë des bonnes œuvres, & accorde ſouvent au pecheur en conſideration de ſes penitences & de ſes humiliations volontaires, le ſecours neceſſaire pour ſe relever du peché. Apres cette legere diſgreſſion, qui étoit de mon ſujet, je reviens à vous mon cher MONSIEUR, pour répiendre ma matiere, & vous dire, que le Miniſtre Dumoulin, tout devoüé à la doctrine de Calvin, voulant donner toutefois en cette occaſion dans le ſens de Luther, nous aſſure dans ſon Bouclier. *ſection* 13. *page* 102

102. 405. & 582. que c'eſt vne Doctrine horrible, & execrable que celle qui non ſeulemẽt traite toutes nos actiõs les plus Saintes, d'excrement & d'ordure, mais qui fait encore Dieu auteur du peché, & de la damnation neceſſaire des hommes, & ôte à ceux-cy la liberté de pouvoir ſe ſauver : parce que dans la penſée de ce miniſtre cette même Doctrine, qu'il appelle dans ſon traité des évaſions *page* 50. diabolique & enragée, eſt ſeule capable de jetter le monde dans le deſeſpoir, de rendre les hommes intrepides pour le mal, & de rompre les liens les plus ſacrés de la vie civile : en vn mot, de faire violer toutes les Loix Divines & humaines. Il ne faut pas être d'vne grande pénetration, ny avoir vn genie fort élevé pour ne donner point dans le ſens de Dumoulin, & pour ne pas tirer

toutes ces conſequences d'vne ſi méchante Doctrine ; & toutefois, mon-cher MONSIEUR, elle eſt de Calvin l'Apôtre de nos P. R. en pluſieurs endroits de ſes œuvres, & ſur tout dans le premier & *troiſiéme livre de ſon Inſtitution chr.* 13. §. 18. *c.* 3. §. 25. Qui ne juge donc, que ces Meſſieurs doivent prendre le ſoin de ſe detromper eux-mêmes, & de changer en haine & en averſion, l'amour & le reſpect qu'ils avoient eû juſques à preſent pour la memoire d'vn Auteur d'vne doctrine ſi horrible, qu'elle fait heriſſer les cheveux aux plus deſeſperés. C'eſt ce qu'en a dit vn des plus ſçavans Calviniſtes que la Hollande ait donné à l'Egliſe Pretenduë Reformée, je veus dire le celebre Grotius *dans ſes Annotations ſur le Nouveau Teſtament, page* 796.

Quant au celibat, & aux vœux Monaſtiques, qui ſont dans l'ordre que je me ſuis preſcrit, le dixiéme article controverſé : Je confeſſe ingenûment, que comme les hereſiarques n'ont gueres accoutumé de s'accommoder de la continence : Luther en cette qualité, s'eſt declaré ſi horriblement contre le celibat, qu'il ne faudroit pas avoir beaucoup de pudeur pour n'en être pas choqué, ſi on venoit à lire tout ce qu'il en a laiſſé par écrit *dans vn Sermon qu'il fit du mariage, tome 5. fol. 119.* Choſe admirable & ſurprenante même, que tout le temps que cét homme demeura dans l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine & dans ſa Communion, il n'y eut rien de plus chaſte que luy. Vous venés de le luy entendre dire, *Caſtitatem, &c. mirificè colui:* Mais deſlors qu'il eut fait divorce avec Elle,



Digitized by Google

en luy déclarant la guerre, il confesse luy-même que sa vie devint toute charnelle & toute brutale. Et comme ordinairement le cœur humain s'explique, où par la bouche, ou par la plume, il n'y a rien de plus infame, que ce que cét Heresiarque dit, & redit plusieurs fois dans ce même Sermon du mariage, qu'il veut qu'on puisse profaner en mille manieres.

Je puis bien convenir que Calvin a semblé à quelques Auteurs, être moins malhonnête, que Luther, puisque dans le second *livre* de son Institution, *c. 7. §. 8. il* dit, qu'en ne se mariant pas on est plus prompt & plus disposé pour toute sorte d'actions de pieté : il n'a pas laissé toutefois de condamner le celibat dans l'Eglise Romaine, lorsqu'il assure effrontément dans *le même livre de son Institution, ch.* 12. *§.* 25. que les

anciens Peres n'ont pas ſeulemẽt permis l'vſage du mariage des Evêques, mais de plus qu'ils l'ont ordonné ou du moins permis, comme vne choſe licite. Ce qui eſt pour le ſeur vne inſigne fauſſeté, que je pourrois rendre évidente par l'Hiſtoire même de Socrate, de Sozomene, & d'Euſebe, que Calvin eſtime fort, (& contre leſquels toutefois, il ne s'eſt pas aviſé dans cette occaſion de s'inſcrire en faux, comme il a fait plus d'vne fois contre d'autres Hiſtoriẽs de l'Egliſe, afin d'éluder leurs autorités) ſi la briéveté, que je vous ay promiſe à la tête de m'a Réponſe pouvoit me le permettre, & ſi je ne m'étois d'ailleurs reſtreint moy-même, á ne prouver que nos verités, par le ſeul témoignage des Auteurs heterodoxes, ſans pouvoir me jetter dans les queſtions de droit, ny

dans des faits hiſtoriques qui ne ſeroient pas de mon ſujet.

Pour ne ſortir pas donc de mon caractere, je me contenteray de vous dire, que vous ne devés être nullement ſurpris de voir que ces deux faux Apôtres Luther, & Calvin ſe ſoient horriblement dechaînés contre la continence, puis qu'outre que cette vertu (qu'vn Heretique obſtiné conte pour rien) eſt là antipode du ſchiſme, & de l'erreur, & ſe trouve rarement là où l'hereſie regne. Le premier de ces deux hereſiarques débaucha vne Religieuſe Allemande: & l'autre, à ce qu'on dit, la femme de ſon hôte; dequoy toutefois je ne voudrois pas être garant, puiſque tous les écrivains n'en tombent pas d'accord, bien qu'ils conviennent preſque tous qu'il ſe maria apres ſon apoſtaſie, & qu'étant encore jeune, & à la

fleur de l'âge il n'avoit presque point gardé de mesures avec la chasteté, qu'il avoit voüée en prenant les ordres sacrés. Témoin, disent ces Auteurs, cette honteuse procedure criminele qui fut faite contre luy à Paris en 1548. & qui l'exposa, dit-on, à l'infamie publique. Mais parce que ce recit fait de la peine à nos P. R. d'aujourd'huy; la prudence m'inspire de n'aller pas plus loin dans cette matiere, & de briser icy. Quoyqu'il en soit de la qualité de la femme de Calvin, je ne veux pas laisser de vous faire part d'vne de mes anciennes avantures, qui pourra servir de quelque chose à nos Pretendus Reformés, & que voicy dans la verité. *Il y a donc quelques années que m'étant trouvé en Perigort dans le château de Mr le Duc de la Force (qui étoit fils vnique du feu Maréchal, & qui à son*

*hereſie près, étoit vn grand homme en toute maniere) & en la compagnie de pluſieurs Calviniſtes, tous gens de qualité, d'honneur & de merite, on y avoit demeuré d'accord, que les mariages de Luther & de Cavin étoient inſoutenables & ne pouvoiẽt ſe juſtifier, puiſqu'outre que ces deux hommes s'étoient voulu ériger en Reformateurs de l'Egliſe (ce qui demandoit, diſoient ces Meſſieurs, vne grande ſainteté de vie, laquelle ne s'ajuſte gueres*, ajoûtoint-ils, *avec les plaiſirs ſenſuels ] ils avoient d'ailleurs voüé ſolemnellement la chaſteté qu'ils ne pouvoient violer ſans ſcandale.* Voila en ſubſtance le raiſonnement de ces Meſſieurs, qui me paroit fort juſte pour des Calviniſtes, Il ne faut pas donc que nos P.R. jugent de la ſainteté du celibat, par la vie ſcandaleuſe de ces deux apoſtats, mais bien par les ſentimens, ſinon de ces Meſſieurs

Messieurs dont je vient de parler, & dont le témoignage pourroit être suspect ; mais du moins d'autres heretiques, qui ont écrit de cette matiere, & qui sont plus honnestes que Calvin & Luther, tels qu'ont esté dans ce Siecle. *primò*, Le fameux Dumoulin, qui *dans la seconde Partie de son Bouclier, sect 20. page 344. & dans son traité des évasions, ch. 8 page 49.* semble vouloir se faire vn plaisir de faire l'éloge du celibat, qu'il prefere au mariage. *Secundò*, Le docte Somaise le Socrate de nos Pretendus Reformés, lequel *dans la seconde partie de son Eucharistique chap. 4.* s'explique presqu'en mêmes termes que fait le Ministre Dumoulin, en faveur de la continence. *Tertiò*, Le celebre Amiraut Ministre de Saumeur, lequel, *dans son Livre des Pasteurs, chap. 7.* confesse que le celibat n'est ny

mauvais, ny impoſſible, ce qui ba
en ruine la doctrine de Luther
*tome* 5. *folio* 275. Enfin le ſçavan
Hugues Grotius Hollandois, qu
dans ſes Annotations ſur les pa-
roles de la premiere Epitre d
ſaint Paul au Corinthiens, *chap.* 7
*de virginibus præceptum Domini no*
*habeo, &c.* nous dit que le celibá
faiſoit honneur à l'Egliſe Roma-
ne (ce qui n'eſt pas le ſentimen
de Me Calvin, *l.* 2. *Inſt. c.* 12. §. 25.
quand ſes Miniſtres avoient l
don de continence. En verité
mon-cher MONSIEUR, peut-o
s'expliquer plus honnétement &
pluscatholiquement même, qu
font ces quatre Docteurs hetero
doxes en faveur du celibat.

Pour la Redemption genera
pour tous les hommes par le pre
tieux Sang du Sauveur, laquell
fait le onziéme article contro-
verſé entre nous & les Preten

dus Reformez, je vous diray ce que j'ay apris de leur creance ſur ce méme article, ſoit des actes publics de leurs Synodes tenus en France, que mes amis m'ont fait voir, ou en original, ou en extraits; ſoit de leur propre bouche. Vous ſçaurez donc, que bien qu'un de leurs Synodes Provinciaux tenu dans la Ville d'Uſez dans ce ſiecle, (ſans en ſçavoir toutes fois preciſement l'année) eût deffendu tres-expreſſement (& ſous de griéves peines laiſſées à l'arbitrage de leurs Anciens, & de leur Conſiſtoire) à leurs Profeſſeurs & à leurs Miniſtres, d'enſeigner & de prêcher cette Redemption generale, comme étant la doctrine des heretiques Pelagiens, & Armeniens; qu'il eſt toutefois vray, & hors de doute que leurs Synodes Nationaux d'Alançon 1637. de Cha-

renthon 1644. & de Montpellier, ſeulement Provincial 1654. leur ont laiſſé la liberté de croire tout ce qu'il leur plaira, ſur cet article de la Redemption generale. Ce qui étant notoire á tous les P. R. qui ne peuvent pas ignorer, ce que leurs Synodes, & ſur tout les Nationaux, qui repreſentent toutes les Egliſes qu'ils ont en France, il me ſemble que cette conduite de ces ſortes d'aſſemblées, devroit les detromper, & leur rendre du moins ſuſpecte la religion qu'ils profeſſent, puiſqu'outre qu'elle ſe contredit manifeſtement, elle n'à d'ailleurs quoi-que ce ſoit qu'on puiſſe dire fixe & immuable dans ſes dogmes de foy, tout y reſtant (par cette liberté) douteux, & problematique, comme dans la ſecte des Pirroniens. Ce qui eſt pour le ſeur une grande déformité & un

effaut essentiel à quelque religion que ce soit ( comme l'Orateur Romain semble convenir ) & particulierement à la Religion Chrêtienne, ainsi que ie l'ay déja supposé & établi premierement par l'Ecriture Sainte ( contre laquelle les Pretendus Reformez, ne peuvent pas reclamer, ny s'incrire en faux, puisqu'ils ne demandent que cette même écriture pour Juge de nos differens ) & puis par les sentimens de Luther & de Calvin au commencement de cette seconde Partie de ma Réponse.

Il est bien vray qu'à rendre justice au monde, & à dire les choses comme elles sont, nos Calvinistes doivent cette liberté de croire ou de ne croire pas cette Redemption generale pour tous les hommes par la Mort de JESUS-CHRIST, au zele, à l'adresse, à l'industrie, & si je le puis dire,

à la grande habileté du Miniſtre Amiraut, lequel convaincu de la verité Catholique ſur cét important article, prit non ſeulement le ſoin, & la liberté de l'enſeigner publiquement dans l'Univerſité de Saumur, au milieu, ou environ de ce Siecle ; mais il procura de plus dans ces trois Synodes, dont je viens de parler, que la doctrine des Catholiques Romains, qui croient de Foy divine cette Redemption generale, ſeroit receuë du moins parmy eux, comme vne opinion tres-probable, ne l'ayant pû faire embraſſer à ceux de ſon Party, comme vn Point de Foy, quelque ſoin qu'il prit, & quelque peine qu'il ſe fut donnée pour y réüſſir, comme il dit luy-même *dans ſon livre des veritables Paſteurs, chap. 7.* Voila, MONSIEUR, la ſituation, où s'eſt trouvée pendant quelques années l'Egliſe Pre-

tenduë Reformée, ſur ce chapitre de la Redemption generale, laquelle a ſemblé á quelques-vns avoir fait vn peu de bruit dans ce Siecle entre les Catholiques, même; avant que le S. Siege s'en fut pleinement expliqué par ſes Conſtitutions, que tous ont depuis receuës avec ſoûmiſſion, par la ſage conduite de Sa Majeſté, qui met tout en œuvre quand il s'agit des Points eſſentiels de la Foy receus de toute l'Egliſe, & expliqués toûjours dans le ſens de l'Ecriture par les ſouverains Pōtifes. Au reſte, vous jugés bien MR. qu'il n'eſt nullement neceſſaire, que pour áutoriſer cette Redemption generale, je cherche & je produiſe d'autres Docteurs Calviniſtes, puiſque le Miniſtre Amiraut (dont toute la Doctrine a été receuë avec applaudiſſement, & approuvée avec des magnifiques

éloges par le Synode National des P.R. tenu à Charenton 1644 comme j'ay déja remarqué dans le 6. article controverſé), s'eſt formellement declaré pour elle.

Venons enfin au dernier & au principal article qui eſt controverſé, & qui regarde la ſouveraineté ſpirituelle des Papes, laquelle Meſſieurs nos Calviniſtes ne peuvent gouter, parce qu'on l'a leur à déguiſée & contrefaite en mille manieres. Mais apres tout, ſi je leur fais voir que tout ce qu'ils ont eû pour eux, ou parmy eux dans ce Siecle, de plus fort, de plus ſçavant & de plus diſtingué en merite & en autorité, a eû les mêmes ſentimens de cette Monarchie ſpirituelle des ſouuerains Pontifes, qu'ont toûjours eû, ſans contredit, les plus éclairés Catholiques, qui n'alterent jamais les choſes, je me promets, de leur

bon ſens, & de leur honnéteté, qu'ils ne ſeront plus à l'avenir de ſi mauuaiſe humeur, qu'ils l'ont été juſques à preſent contre les Papes.

Choſe étrange, MONSIEUR! que l'averſion qu'on leur a inſpirée, contre eux, ſoit allée ſi avant, qu'ils ne veulent pas même que Saint Pierre ſoit mort à Rome, & que JESUS-CHRIST ait jamais penſé de le faire ſon Vicaire general en terre vn peu avant que de la quitter pour aller au Ciel.

Comme je crois toutefois ces Meſſieurs, gens d'honneur, & de bonne-foy, & qu'ils n'ignorent pas d'ailleurs eux-mêmes que la conſcience les oblige de ſe regler dans les choſes Morales, (& qui leur pourroient même paroître douteuſes en fait de Religion) par les maximes de la prudence, laquelle leur inſpire ſans doute de faire plus de cas du ſentiment de

ceux qu'ils ont toûjours consideré; comme des hommes extraordinaires, tels qu'ont été dans ce Siecle David Blondel, Samuël Somaise, & Hugues Grotius, que du sentiment des simples Ministres, qui ne sont que des Nains, & des Pigmées à l'égard de ces trois Geans) que je puis appeller *le Triumvirat du Calvinisme de ce Siecle*) je me persuade qu'ils aggréeront que je leur fasse voir que ces trois Docteurs Calvinistes se sont declarez si ouvertement, & avec des expressions si belles & si riches pour cette Monarchie spirituelle, qu'ils n'ont qu'à les parcourir pour connoitre d'abord qu'Elle a été leur creance sur cét important article : Mais parce que vous pourriez croire, MONSIEUR, que puisque je veux me borner à ces trois Docteurs, pour prouver par leur seule autorité, cette souveraineté spirituel-

le du Pape, je n'en ay pas ſans doute d'autres de leur trempe & de leur Secte, qui me puiſſent ſervir de garans pour le même ſujet, je ſuis obligé de vous dire que j'en ay pluſieurs & de toutes les manieres, entre leſquels je mets ceux-cy. Luther en deux endroits de ſa réponſe, aux 13. propoſitions *tom.* 3. *fol.* 352. 437. & ſur l'épitre aux Galates, *tom.* 5. *fol.* 291. les Confeſſions de Foy, d'Auſbourg, & de Vvittemberg, rapportées par Melanton, *tome* 2. *l.* 6. *folio* 337. le même Melanton *dans ſa Cronique, liv.* 3. *Ann* 43. *&* 57. & *en ſa réponſe au Cardinal du Bellay, p.* 9. où il traite de Monarchie ſpirituelle, la primauté du Pape. Les Centuriateurs de Magdebourg, tout ennemis qu'ils ſoient des Papes. *Centurie* 2. *l.* 2 *chap.* 7. *Cent.* 4. *l.* 3. *c.* 5. Calvin, *l.* 4. *Inſtit. c.* 6 § 15. Bourguoin *en ſon Hiſt. Eccleſ.*

*l.* 2. *c.* 1. Forbesius *dans ses Instructions Historiques, & Theologiques, l.* 15. de la primauté de saint Pierre. Dumoulin *en la Preface de son Bouclier, page* 11. où il confesse que dans les trois premiers siecles de l'Eglise, le gouvernemẽt y a été Monarchique. Drelincourt fameux ministre de Charenton *en sa Réponse au Prince Erneſt Langrave-de-Hesse nouvellement converty*, tous lesquels Docteurs, Lutheriens ou Calviniſtes), & plusieurs autres de leur façon, que je ne cite point, pour ne vous pas ennuyer, ont reconnu quelquefois malgré eux, cette souveraineté des Papes. Mais j'ay voulu me restreindre aux autorités formelles & positives de ces trois Auteurs Calviniſtes Blondel, Somaise & Grotius, parce qu'outre qu'ils ont vécû fort avant dans ce siecle & qu'ils sont même de quelque distinction

distinction parmy les écrivains de leur Secte, je sçay d'ailleurs que leurs ouvrages sont fort connus parmy nos Pretendus Reformés, & font même vne bonne partie des ornemens de leur Bibliotéques.

Je cõmence donc par David Blondel, le plus consommé dans l'Histoire de l'Eglise, de tous ceux que les Calvinistes ayent eû en Frãce, & de si bonne foy, qu'il composa vn traité, pour faire voir à ceux de son Party, que ce qu'on disoit de la Papesse Jeanne, étoit vne fable ridicule & faite à plaisir. Si nos P. R. veulent donc consulter cét homme, excellent en sa maniere, il leur dirá dans son Livre *De Primatu Petri*, *pag.* 11. qu'il ne sçauroit se deffendre, apres vne longue discution, d'aprouver ce texte de S. Augustin, epist. 162. *in Ecclesia Romana Pri-*

*matus sedis Apostolicæ semper vi-guit.* Dans l'Egliſe Romaine, la Primauté du Siege a eû toûjours ſa vigueur, *& dans les pag.* 14 *&* 15 il avoüe, que les anciens Peres ont donné aux Papes les titres de *Monarque Spirituel*, de *Maiſtre de toute l'Egliſe*, & que Rome, où il dit que ſaint Pierre eſt mort, eſt le Chef de l'Epiſcopat Chrêtien. Et *dans les pages* 19. 24. 46. 106. 174. 244. 351. 400 *&* 592. *du même Livre*, il confeſſe que l'Egliſe de Rome a été fondée par ſaint Pierre, qu'il eſt auſſi clair que le jour, que cét Apôtre eſt mort dans cette Capitale de l'Univers, & que le ſoin de toute l'Egliſe luy a apartenu pendant ſa vie, & apartient encor à tous ſes ſucceſſeurs par la diſpoſition que le Sauveur en fit avánt ſon Aſcenſion. Enfin, aprés que cét Auteur a rapporté pour ſoûtenir toutes

ſes propoſitions pluſieurs authorités tirées des Saints Peres, il conclud, que ny les Proteſtants germaniques, ny les Reformez de France n'ont jamais diſputé ny denié ces Prerogatives aux Papes. Il eſt bien vray que Blondel pour avoir lieu d'éluder les juſtes conſequences qu'on pourroit tirer de ſes principes, où peut étre pour vouloir favoriſer les Centuriateurs de Magdebourg ennemis jurés du Saint Siege, (contre leſquels le Cardinal Baronius à écrit ſes doctes Annales) cherche un faux fujant en cette occaſion, & mollit beaucoup dans cette rencontre, lorſqu'il ſemble vouloir dire que toutes ces prerogatives des Papes ne ſont que de droit humain, & que pour des juſtes cauſes on pourroit les en dépoüiller. Mais ſi ce Docteur l'a entendu de la maniere & dans ce

ſens (car il ne s'en eſt pas trop bien expliqué) ce ſeroit une grande m'épriſe, pour ne dire pas béſûe pour un homme de ſa façon & de ſon poids, puiſqu'il vient de nous dire que c'eſt JESUS-CHRIST luy méme (dont les paroles & les promeſſes ne peuvent faire qu'un droit Divin) qui a ordonné la Primauté de S. Pierre, & conſequemment celle de ſes ſucceſſeurs.

Ie viens au Celebre *Somaiſe*, le Salomon de nos Pretendus Reformez, lequel dans ſon Epitre Euchariſtique adreſſée au fameux Pere Sirmond Ieſuite (à qui l'Egliſe Gallicane doit une bonne partie de ſes Conciles, leſquels peut-étre ſans ce grand homme auroient demeuré dans l'oubli) nous aſſeure *p. 1. c. 52. 5. 7. pages* 649. 652. 658. & les ſuivantes que les Romains & les Grecs méme, avant le ſchiſme de Photius,

tius, avoient toûjours reconnu, que le pouvoir du Pape étoit le méme en Oriant & en Occident, & que l'Evéque de Rome n'eſt pas ſeulement Primat d'Italie, mais encore le Prince, le premier Evéque & le Patriarche de toute l'Egliſe. Ce que cet autheur redit dans les pages 668. & 669. y ajoûtant méme pour un plus grand éclairciſſement, que la qualité de Patriarche d'Occident étant de beaucoup au deſſous de la Dignité de Souverain Pontife, les Papes n'ont iamais pris dans leurs Decretales, où dans leurs Decrets la qualité de Patriarches d'Occident; & qu'au reſte ſi le Concile general de Calcedoine avoit nommé l'Evéque de Rome Patriarche, il y avoit ajoûté le mot, *d'Oecumenique*, c'eſt à dire de toute la terre, ou de tout le monde Chrêtien; & qu'enfin le

Pape eſt appellé par excellence dans le Canon du Concile general de Nicée ſucceſſeur de Saint Pierre. Voilà, MONSIEUR, en ſubſtance ce que le celebre Somaiſe (que le Miniſtre Amiraut aſſes connû par ſes ouvrages appelle dans ſon livre des Paſteurs. c.7. le premier homme de ſon ſiecle) à dit dans termes fort energiques de la dignité & des prerogatives des Souverains Pontifes dans la méme Epitre.

Venons enfin à Hugues Grotius que nous avons veu Ambaſſadeur en France pour la Hollande ſa patrie, & qui ne cede, ny, a Blondel, ny à Somaiſe, & qui à même cet avantage ſur eux, que d'avoir acquis une plus grande intelligence des ſecrets de la langue ſainte & d'avoir fait une plus longue & plus profonde étude de l'Ecriture, ſur laquelle il a laiſſé

de ſçavants Commentaires en forme d'Annotations. Voyons donc ce que Grotïus nous dira des Papes, & ſi leur Primauté eſt de Droit Divin ; car il ſemble que Blondel ne veuille pas nous l'accorder.

Ce Docteur Hollandois que ſa qualité d'Ambaſſadeur auprés des têtes Couronnées doit diſtinguer de pluſieurs autres ſçavants Calviniſtes, examinant ces paroles de S. Mathieu *c.* 10. *Duodecim autem Apoſtolorum nominu ſunt hæc : primus Simon, qui dicitur Petrus*, nous dit que ſaint Pierre fut deſigné par le Sauveur Prince du ſacré College Apoſtolique. Le méme écrivain reflechiſſant ſur ces paroles que IESUS-CHRIST dit à ſaint Pierre *tu es Petrus & ſuper hanc petram &c.* nous aſſure, que lors que le Sauveur les profera, il ne deſignoit

pas ſa propre perſonne (comme quelques Viſionnaires ont voulu dire) mais bien la perſonne de ſaint Pierre, qu'il voulut faire Chef de ſon Egliſe, en s'expliquant dans ces termes, *Tu es Petrus & ſuper hanc Petram*; ajoûtant en ſuite qu'il ne doute nullemẽt que ce S. Apôtre ne ſoit mort à Rome, où il dit qu'il arriva du temps de l'Empereur Claude, pour prévenir Simon le magicien, puiſqu'il a pour garants Origene, Tertullien, Clement Alexandrin, S. Jerôme, Theodoret, Euſebe, & Paul Oroſe.

Le même Grotius nous a laiſſé *à la fin de ſes Annotations ſur le nouveau Teſtament, un traité qu'il fit exprés*, où il refute avec beaucoup de force, & de bonne foy, l'opinion également extravagante & impie de ceux qui diſoient que l'Evêque de Rome eſt l'Antechrit, dont parle St Jean

*dans ſon Apocalipſe*, Il ſoutient même *dans ſon Appendice, p.* 236. que c'eſt à faux, & de mauvaiſe foy, que quelques Miniſtres d'Alſemagne, ou de Geneve, pour ſe diſculper d vn ſentiment ſi ridicule & ſi bizarre, qu'on leur imputoit, l'ont voulu attribuer à la Confeſſion d'Auſbourg, qui fut dreſſée par Philippe Melanton. En effet, pourſuit ce Docteur Hollandois, comment ce pourroit-il faire que la Confeſſion d'Auſbourg (laqu'elle fut preſentée en original par les Electeurs de Saxe, & de Brandebourg, par le Lantgrave de Heſſe & le Duc de Lunebourg, à l'Empereur Charles V. crût de bonne-foy que le Pape fut l'Antécrit, puiſque cette même confeſſion repreſentoit à ce grand Prince, qu'il ſeroit de la bonté (qu'ils pouvoient par ſa mediation eſperer) du Pape qui regnoit

pour lors, d'adoucir certaines constitutions Ecclesiastiques de ses Predecesseurs qu'on jugeoit en ces derniers temps moins necessaires à l'Allemagne. De bonne foy pût-on raisonner plus juste & plus solidemment que fait icy Grotius, car á presstout on ne peut bonnement esperer vn adoucissement, ou vne dispense des Loix que de la bonté d'un Prince absolu, & legitime, & reconnu pour tel, & non pas d'un Tyran & d'un Usurpateur, comme seroit sans contredit le Pape, s'il étoit l'Antechrît.

Le méme autheur áprés s'étre premierement moqué de ceux de son parti, qui soûtiennent que JESUS-CHRIST étant le fondement de l'Eglise, l'on ne peut pas dire, qu'elle soit fondée sur S. Pierre, & avoir supposé en second lieu dans la page 82. du

méme traité que les Evéques de Rome n'avoient aucun Droit sur le temporel des Roys, & remarque tout a dessein deux choses assés considerables. La premiere qu'il n'y avoit aucune preuve autentique, qui peut justifier que le Pape Jules II. eut donné aux Espagnols le Royaume de Navarre, dont il est seur par l'Histoire que Ferdinand, Roy d'Aragon sempara, dit-il, par la voye des armes sans la participation du Pape, & sans y avoir aucun Droit, que celuy de la bienseance. La seconde que lors qu'Alexandre 6. se méla de faire quelque espece de partage de l'Amerique entre les Castillans, & les Portugais, ce Pape ne le fit qu'en qualité de Mediateur, & d'Arbitre choisi par ces deux belliqueuses Nations, afin de terminer leurs differents, qui leur mettoient

tous les jours les armes à la main : & non pas comme Souverain de l'Amerique, où il n'avoit nul droit. Ce Docteur Hollandois, dis-je, apres avoir supposé ces deux faits tirés de l'Histoire, il cõclud, pour revenir à son but, qu'il ne s'agit pas d'vne puissance temporelle, que les Papes n'ont point sur les Royaumes (à moins qu'ils fussent des fiefs mouvans du Saint Siege, comme il y en a dans l'Europe) mais seulement d'vne Souveraineté spirituelle que ces mêmes Pontifes ont, sans contredit, *dans* toute l'Eglise.

Apres vous avoir donc fait connoître, mon-cher MR qu'els ont été les sentimens de ces trois fameux Calvinistes, sur l'article de la Monarchie spirituelle des Papes, ne vous semble-t-il point que nos Pretendus Reformés doivent en conscience se regler par les mêmes

mêmes ſentimens, & d'autant mieux qu'ils ſe trouvent conformes (à les prendre mêmes dans toutes leurs reſtrictions) à ceux de l'Egliſe Catholique, qui n'oblige à croire de Foy divine, ſur cét article, que trois choſes, que Blondel, Somaiſe, & Grotius Calviniſtes, ne font nulle difficulté d'enſeigner, & de croire, comme vous venez de voir. La premiere, que l'Egliſe Romaine eſt la Mere de toutes les autres, qui ſont répanduës dans toute la terre. La ſeconde, que JESUS-CHRIST a donné à St Pierre ſon Vicariat general en terre. La troiſiéme, que l'Evêque de Rome, élû canoniquément, eſt Succeſſeur de Saint Pierre & de toutes les prerogatives qui étoient attachées à ſon Miniſtere. Il n'y a que cela à croire de Foy divine ou Catholique, & il eſt ſeur que ſi vn Cal-

viniſte alloit à Rome, pour y abjurer ſes erreurs aux pieds du Pape même, il ne luy en demanderoit pas davantage ſur l'article de ſa ſouveraineté ſpirituelle : d'où je conclus, que ſi quelque Pretendu Reformé à lû ou entendu dire des choſes extrodinairement flatteuſes en faveur de quelques Papes, & qu'il en ait été choqué ( comme il a pû ſe faire, il n'a qu'à ſe ſervir du conſeil du même Grotius, qui luy dira *à la fin de ſon Traité, p.* 543. qu'il ne faut pas prendre ces flatteries, comme des veritables éloges, ny s'arrêter aux exaggerations des Reteurs, qui outrent ordinairement leurs matieres, non plus qu'aux Relations Hiſtoriques de certains Auteurs baſſement flateurs, & complaiſans au delà des bornes de la raiſon & de la bienſeance même, comme ſi ces hyperboles & ces

figures étoient des verités de foy; puiſque par effet, pourſuit ce grand homme, les Papes ne prennent eux-mêmes qu'un titre tres-humble, & tres- modeſte depuis ſaint Gregoire, comme eſt celuy de Serviteur des Serviteurs de Dieu: & que les plus Saints, les plus ſages, & les plus habiles d'entre-eux, qui ont vécû dans les Siecles precedens, ont toûjours declaré que leur Monarchie ſpirituelle ne regardoit uniquemene que les choſes ſaintes & ſacrées, & qu'Elle étoit même en quelque maniere temperée par les anciens Canons, & les ſaints decrets, qu'ils avoient faits, où approuvés eux-mémes dans leurs Conſeils d'Italie, ou dans leurs Aſſemblées privées. Voila comme Groſſius acheve ſon Traité, où ſans outrer les choſes, il ſatisfait à tout le monde.

Cependãt n'admirez vous pas la

bon ſens, ſoûtenu d'un profond ſçavoir de ce cet homme incomparable en ſa maniere que le Nort à veu naître parmi ſes glaces, & que les Calviniſtes de France ont regardé long-temps comme leur appuy & leur Achille, & ne jugez vous pas que ces Meſſieurs ne doivent plus balançer ſur les abjurations qu'ils ont à faire, s'ils veulent du moins ſe conduire par les regles de la prudence Chrétienne (que ie ne diſtingue point dans la morale des regles de la conſcience quand la matiere eſt un peu delicate) puiſque ce Docteur & les deux autres Blondel & Somaiſe, qui ſont preſque d'une égale force, ſe ſont declarés ſi ouvertement, & avec des expreſſions ſi belles & ſi riches, dans un de plus épineux articles controverſez, comme eſt la ſouveraineté ſpirituelle des Papes, contre

contre laquelle les Ancétres de nos Calviniſtes ont pris ſouvent l'alarme & les armes méme pour tacher de l'anéantir s'ils euſſent pû cõme il paroit de nôtre Hiſtoire. Auſſi eſt ce l'unique raiſõ qui m'a contraint malgré moy de m'etendre ſur cet article un peu plus au long que ie n'ay fait ſur les autres, & que ne voulant d'ailleurs combatre l'hereſie, & les erreurs de nos P. R. que des plus fortes armes, dont les Miniſtres de ce temps ſe ſervoient avant que de ſortir du Royaume, pour les ſoûtenir (qui étoient les authoritez de leurs Docteurs) j'ay choiſi parmi ceux-cy, ceux que j'ay crû de bonne foy eſtre les plus éclairés, les plus ſçavans, & les plus diſtingués même en merite & en authorité.

Ie ſay bien qu'on m'objectera que beaucoup de ces autheurs he-

terodoxes, dont les authoritez m'ont servi de garants pour soûtenir nos veritez ont enseigné le contraire en d'autres endroits de leurs ouvrages. Mais cette objection n'est pas une affaire, puis qu'outre que j'en ay déja convenu : peu de gens ignorent que c'est le genie des Heresiarques, & de ceux là méme qui s'entetent de leurs erreurs & embrassent passionement leurs faux dogmes de soûtenir le pour, & le contre, (affin d'embarasser les gens) & de nier quelque fois ce que la force de la verité pouvoit avoir tiré de leur bouche ou de leur plume. Comme l'Histoire de l'Eglise est remplie des exemples & des faits de cette nature, il seroit superflu de m'en servir pour garantir ma proposition, mais je veux bien vous dire MONSIEUR, qu'on ne trouvera iamais que Bloudel, So-

Digitized by Google

maiſe, Grotius, Amiraut, Daillé, Drelincourt & Cameron, tous fameux Miniſtres de ce ſiecle ſe ſoient retractés, & ayent rien dit de contraire à ce que ie viens de raporter de leurs ouvrages, pour la confirmation des veritez qui ſont en controverſe entre nous & les P. R.

Au reſte MONSIEVR, comme en vous répondant, ie pourrois parler au public à qui je dois toutes choſes, & que la brievété d'ailleurs que ie m'etois proposée, & que je vous avois promiſe à la tête de cette réponce, n'a pû me permetre de raporter au long les textes de ces Autheurs Heterodoxes, que ie viens de citer, je me ſens obligé avant que de finir de prier ceux qui me feront l'hõneur de lire cette réponce (que ie vous envoye pour vos étrenes) d'agréer en cela m'a conduite, la-

quelle ſans doûte MONSIEVR, vous áprouverés Auſſi, puiſque vous m'y avés invité vous même; en voulant ſçavoir de moy dans un petit diſcours les deux choſes cõtennuës dans voſtre lettre. La premiere qu'elle étoit dans mon ſens la plus forte raiſon qui invite Sa Majeſté à travailler inceſſamment & ſans relache au parfait rétabliſſement de la Foy de nos Peres, & à l'extirpation de l'hereſie dans ce Royaume Tres-Chrêtien. Comme vous devés être convaincû, ce me ſemble, que c'eſt la ſeule politique Chrétienne animée de l'eſprit de pieté, de religion & de zele, qui a fait entreprendre ce grand Ouvrage a ce Grand Monarque, je ne ſçaurois douter que vous ne changiez de ſentiment, & que vous ne diſiés avec moy, que le Ciel nous voulant faire voir dans

nos jours un regne miraculeux en toutes manieres, n'a voulu ſe ſervir pour cela que du Regne de LOUIS LE GRAND.

Pour la ſeconde choſe que vous avés voulu ſçavoir de moy (& que je ne dois pas retoucher, puiſque ie ne viens que de ſortir de cette matiere) ie ſuis aſſeurè que ſi ceux qui ont déja abjuré leurs erreurs, veulent ſe remplir de tout ce que je viens de vous écrire, ils auront grand ſujet d'être conſolés; puiſqu'ils ſe trouveront avoir dêjá fait (peut-étre par politique où par quelque autre motif humain) ce qu'ils devoient faire enfin par conſcience. Ce qui doit ſuffire auſſi dans mon ſens pour ceux qui n'ont pas encore fait leurs abjurations, puiſque les mémes raiſons qui conſoleront les premiers doivent convaincre les autres, qui ne cher-

chent ſans doute que la verité, en faveur de laquelle leurs plus celebres Miniſtres viennent de ſe declarer

Cependant mon cher Mr. ſi vous avés quelque choſe de plus fort, & de plus convainquant ſur les deux articles de vôtre Lettre; cõme je n'en doute pas, (puiſque je connois à fonds l'elevation de vôtre genie) faites-moy la grace de m'en faire part, & de me croire toûjours & ſans reſerve,

MONSIEUR,

A AIX,
*Ce Premier de l'An* 1686.

Vôtre tres-humble & obeïſſant Serviteur,

Fr. A. D. C. Relig. Minime.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LEGATORIA DI LIBRI
R. CICCIORICCIO
Borgo Vittorio, 26
ROMA

Digitized by Google